

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue. | | |

L'AVEUGLEMENT SCIENTIFIQUE

PAR LE R. P. IGNACE CARBONNELLE, S. J.

Docteur ès-sciences physiques et mathématiques, à Bruxelles, (INÉDIT.)

(suite)

C'est là sans doute un sujet bien vaste et bien difficile ; je ne me flatte pas de le traiter comme il mériterait de l'être. Mais je suis sûr au moins de ne pas m'y lancer sans préparation ; plus d'une fois déjà j'ai reculé devant cette tâche épineuse, et pour me décider enfin il a fallu tout le poids des motifs exposés plus haut. S'il m'arrive de me tromper et qu'on veuille bien me le montrer, j'aurai, je l'espère, la franchise de le reconnaître.

Dans ces questions d'ailleurs le chrétien à l'immense avantage de trouver dans sa foi des indications et des lumières qui manquent à l'incrédule ; il a au fond du cœur, beaucoup plus que l'incrédule, de puissants motifs, non-seulement de respecter, mais d'aimer ardemment la vérité. Qu'importe donc que M. Tyndall lui déclare "qu'un cerveau ultramontain est, pour la science, virtuellement aussi peu développé qu'un cerveau d'enfant." N'est-ce pas le cœur qui nourrit le cerveau ?

Quant au résultat final de la lutte actuelle, il n'est pas douteux. *Magua est veritas et prævalebit.* Cette flamme que l'on veut éteindre se rallume d'elle-même et sans cesse au fond de toute conscience humaine. Contre elle le souffle du mensonge ne peut jamais obtenir qu'un succès éphémère. On peut essayer de se mettre un bandeau ; mais il est impossible de ne pas la voir dès qu'on ouvre les yeux. " Non, Messieurs, nous disait le docteur Lefebvre dans

le magnifique discours déjà cité, (1) l'erreur n'a pas d'avance sur la vérité. Sans doute l'erreur est contagieuse; elle se répand quelquefois, comme les grandes épidémies, avec une profusion désolante; mais tôt ou tard son règne finit, parce qu'elle est stérile. C'est là une des grandes lois de conservation du monde moral comme du monde physique. Voyez ce qui se passe parmi les êtres vivants: il naît quelquefois des monstres. Leur propagation serait une horreur et une épouvante. Mais Dieu y a pourvu. Il les condamne à la stérilité, et quand ils meurent, ils meurent tout entiers. Dans le monde moral, l'erreur est une monstruosité; elle parviendrait peut-être un jour à étouffer la vérité, si la Providence ne l'avait frappée, elle aussi, de la malédiction de l'infécondité."

"Il n'en est pas ainsi de la vérité. Vous le savez, Messieurs, sa fécondité est immortelle. Si la vérité, désertant un jour la terre, se réfugiait dans une seule âme, une âme obscure et ignorée, il ne faudrait pas désespérer de la revoir. Ce germe mystérieux et fécond suffirait pour faire reflourir dans le monde la vérité, la justice et le droit. C'est le grain de froment, enseveli au fond des hypogées égyptiennes, et qui rendu au sol après trois mille ans de sommeil, suffirait à lui seul pour ramener dans nos champs l'abondance des moissons."

II.—LE PROGRÈS.

Il y a, disions-nous, des savants parmi nos adversaires; ce n'est qu'une minorité, mais elle se fait entendre. Loin de dissimuler ce fait regrettable, nous en fournirons bien des preuves au cours de ce travail, en citant des savants pour les réfuter. Déjà nous avons cité sur le sujet même de ce chapitre, M. Draper, professeur à l'Université de New York. Or, dans sa préface, après nous avoir parlé de l'accueil fait à son *Histoire du développement intellectuel de l'Europe*, qui, "outre un grand nombre d'éditions faites en Amérique et en Angleterre, a été traduite en français, en allemand, en russe, en polonais, en serbe, etc., et a été partout reçue avec faveur;" M. Draper ajoute: "J'ai aussi cultivé les sciences naturelles et publié, sur cette matière, de nombreux mémoires." M. Draper peut donc être rangé parmi les savants; car c'est par

(1) Discours prononcé à la Société scientifique de Bruxelles, le 18 novembre 1875.

modestie sans doute qu'il ne nous parle pas de la valeur et du succès de ses nombreux mémoires.

M. Tyndall, que nous citerons bientôt, est un vulgarisateur de grand talent, auteur de quelques recherches originales, parfaitement au courant des progrès de la physique. Nul ne peut lui refuser le titre de savant; et même parmi les adversaires de ses erreurs, il en est qui l'admirent comme un physicien éminent.

Malgré les brillantes qualités que nous lui reconnaissons, nous croyons qu'il a entrepris une tâche au-dessus de ses forces, quand il a essayé, dans son fameux discours de Belfast (1), de refaire l'histoire de la science, pour donner à son scepticisme philosophique le prestige du progrès scientifique.

Il ne pouvait pas, pour revendiquer sérieusement ce prestige, se contenter d'un procédé fort à la mode aujourd'hui dans le demi-monde de la science irréligieuse, et qui consiste à présenter

(1) Ce discours a eu plusieurs éditions qui, dit-on, ne sont pas toutes également hardies. Des deux éditions anglaises que nous avons sous les yeux, l'une est probablement l'édition princeps; car elle a paru à Londres dans le *Times* du 20 août 1874, quelques heures après que le discours eût été prononcé à Belfast; l'autre a été publiée par la *Tribune* de New York au mois d'octobre de la même année. Les différences entre ces deux éditions paraissent insignifiantes.

Nous ne connaissons que deux traductions françaises. Celles des *Mondes* de l'abbé Moigno, est généralement fidèle et correcte. Mais celle de la *Revue Scientifique* (librairie Germer Baillière) destinée sans doute à un public qui pour admirer n'a pas besoin de comprendre, est toute émaillée de contre-sens et de non-sens. Ainsi, quand M. Tyndall parle du docteur Wells, le fondateur de notre théorie actuelle de la rosée, *the founder of our present theory of dew*, le traducteur, trompé peut-être par le *Times* où le dernier mot se trouve avec une majuscule *Dew*, écrit sans sourciller: "Le docteur Wells, le fondateur de notre théorie actuelle de *Dew*." Ainsi encore, les mots *my deistical friends*, qui signifient *mes chers déistes*, sont traduits par *mes confrères en déité*.

M. Tyndall, en parlant d'Aristote, a deux ou trois phrases assez obscures. Le traducteur désorienté ajoute bravement une négation à l'une d'elles, et arrive au résultat suivant: "Je me suis quelquefois permis de comparer Aristote à Goethe, non dans le but d'attribuer au philosophe de Stagyre un pouvoir surnaturel pour amasser et systématiser des faits, mais pour le considérer comme fatalement privé de ce genre d'esprit auquel Goethe lui-même a justement fait le reproche d'être incomplet." On trouve de ces beautés à chaque page, presque à chaque paragraphe. Evidemment la *Revue Scientifique* ne s'adresse pas à des cerveaux ultramontains."

Nous avouons que l'orateur de Belfast n'est pas toujours très-clair; mais enfin, avec un peu de travail, on parvient d'ordinaire à deviner ce qu'il veut dire. Citons, par exemple, une phrase un peu embarrassée que les *Mondes* ont clairement rendue comme suit: "Ici, ma pensée se reporte sur un de nos plus chers associés, aujourd'hui blanchi par les années, mais encore robuste, dont la voix prophétique dominant celle de ses contemporains, il y a trente ans, donnait l'essor à tout ce qu'il y avait de vie et de noblesse au fond des meilleurs esprits de l'époque,—un homme digne de prendre place auprès de Socrate et du macchabéen Eléazar, capable comme eux de tout oser et de tout souffrir,—qui aurait pu être un des fondateurs de la doctrine stoïcienne, et discourir sur la beauté et la vertu dans le célèbre jardin d'Académie." Au lieu de cela, voici ce que la *Revue Scientifique* sert à ses lecteurs: "Je me rappelle ici de l'un d'entre nous, dont la voix prophétique, rauque mais puissante plus que toute autre voix de cet âge, il y a quelque trente ans, délivra de leurs chaînes la vie et la noblesse qui gisent latents dans les esprits les plus doués—d'un homme digne de s'asseoir à côté de Socrate ou du macchabéen Eléazar, d'oser et de souffrir tout ce qu'ils ont osé et souffert, digne—ainsi qu'il le dit lui-même en parlant de Fichte, d'avoir été le maître du Portique, et d'avoir disserté sur la beauté et la vertu dans les bosquets d'Académus."

l'athéisme et le matérialisme comme des résultats tout modernes des études accumulées pendant des siècles. Cela ne peut que se dire en passant, dans une conférence populaire ou dans un journal radical, pour des auditeurs ou des lecteurs fort ignorants. A Belfast, dans un long discours présidentiel, devant les membres de l'Association britannique, il n'y fallait pas songer. M. Tyndall a pris résolument dès le début une position toute différente et même opposée. Il reconnaît que, depuis vingt-trois siècles au moins, on a clairement énoncé que *Rien n'existe en dehors de la matière*; formule unique qui résume les deux négations de l'athée et du matérialiste. Mais, c'est là du moins ce qu'il s'efforcera d'établir, si cette formule n'est pas le produit et le terme actuel du progrès, elle en a été le commencement et la source; car en créant dès lors la théorie des atomes qui se développe et s'étend encore de nos jours, elle a vraiment enfanté la science, et assuré tous ses progrès futurs.

Tel est bien le sens de cette introduction où il nous montre les hommes, livrés d'abord à l'*anthropomorphisme* (1), s'en dégoûtant peu à peu, concevant grâce au "progrès des notions scientifiques, le désir et la résolution de balayer du champ de la théorie cette multitude de dieux et de démons,.... passant de ce qui serait au-dessus des sens à ce qui est au-dessous," aux premiers éléments des corps; de sorte qu'enfin "par une nouvelle abstraction, les chefs de la spéculation scientifique arrivèrent à cette féconde doctrine des atomes et des molécules dont les derniers développements ont été exposés avec tant de force et de clarté, au précédent congrès de l'Association britannique.

C'est dans ce système que les pages suivantes essaient d'encadrer l'histoire de la science. Le premier en date parmi ces "chefs de la spéculation scientifique" fut Démocrite, né 460 ans avant notre ère, philosophe bien plus sérieux, nous dit-on, que Platon et Aristote. Les principes qu'il énonça révélèrent un "irréconciliable antagoniste" de l'*anthropomorphisme*: "1. De rien, rien ne se produit. Rien de ce qui existe ne peut être anéanti. 2. Rien n'arrive par hasard; chaque événement a sa cause de laquelle il résulte nécessairement. 3. Les seules choses qui existent sont les atomes et l'espace vide. Le reste n'est qu'opinion. 4. Les atomes sont en nombre infini, ils sont infiniment variés dans leur forme.

(1) Dans un autre passage de ce discours, M. Tyndall donne à entendre que, sous ce nom assez impropre, il comprend la croyance à un Dieu créateur et providentiel: "L'*anthropomorphisme* que M. Darwin semblait vouloir éliminer se trouve dans la création de quelques formes, aussi bien que dans la création de formes nombreuses."

Ils se heurtent mutuellement, et les mouvements latéraux et les tourbillons qui en résultent sont les commencements des mondes.

5. Les différences entre les choses ont pour cause les différences entre les atomes, pour le nombre, la dimension et l'agrégation.

6. L'âme consiste en atomes libres, lisses, ronds comme ceux du feu. Ce sont les plus mobiles de tous les atomes ; ils pénètrent le corps entier, et de leurs mouvements résultent les phénomènes de la vie. Ainsi les atomes de Démocrite sont individuellement privés de sensation ; ils se combinent suivant des lois mécaniques, et non-seulement les formes organiques, mais les phénomènes de la sensation et de la pensée sont des résultats de leurs combinaisons."

On voit que Démocrite balayait autre chose que " cette multitude de dieux et de démons." Le troisième principe de cet adversaire intrépide de l'anthropomorphisme suffit à lui seul pour supprimer l'existence de Dieu et la spiritualité de l'âme. A ces vieilles croyances il substitua la théorie des atomes, et fit ainsi le premier pas dans la carrière du progrès.

Empédocle fit le second en expliquant, par la survivance du plus capable, tout ce qui dans les agrégations d'atomes semblerait indiquer un plan, une intention. Epicure appliqua la doctrine à la vie des hommes, et montra qu'il n'y a rien à craindre après la mort. Mettons que ce soit le troisième pas, bien qu'à vrai dire Démocrite eût pu arriver jusque là sans le moindre effort." Mais nous cherchons en vain le quatrième. La théorie atomique s'est arrêtée là, pour bien des siècles, 270 ans avant l'ère chrétienne.

M. Tyndall nous dit bien que 150 ans après la mort d'Epicure (200 ans eût été plus exact), Lucrèce écrivit son grand poème *De la nature des choses*. Mais Lucrèce, admirateur passionné d'Epicure, n'a fait que vulgariser la doctrine du maître ; il n'y a rien ajouté. Et pourtant, pendant les trois siècles qui suivirent cette mort, on n'est pas resté stationnaire ; car M. Tyndall, au moment de nous décrire la fâcheuse influence du christianisme naissant, résume ainsi la situation : " La science de l'ancienne Grèce avait débarrassé le monde de ces fantômes de dieux dont on voyait les caprices dans les phénomènes naturels ; elle s'était affranchie de cette stérile recherche où, guidée par la seule lumière intérieure de l'esprit, elle essayait vainement de passer par dessus l'expérience et d'arriver jusqu'aux dernières causes. A l'observation accidentelle, elle avait substitué l'observation intentionnelle ; elle employait des instruments pour aider les sens, et la méthode scientifique était à peu près complétée par l'union de l'induction et de l'expérience." L'observation intentionnelle, l'expérience,

les instruments pour aider les sens, voilà de bien grands progrès dans la science, et nous ne voyons pas que les trois ou quatre "chefs de la spéculation scientifique" y aient jamais songé. A qui donc en revient l'honneur ?

Si nous consultons l'histoire ordinaire, nous devons l'attribuer à plusieurs générations successives de géomètres et d'astronomes.

L'école de Thalès, celle de Pythagore, celle de Platon et surtout la célèbre école d'Alexandrie avaient accumulé les découvertes et perfectionné les méthodes. Si nous ne consultions que l'histoire se ou M. Tyndall, nous pourrions être tentés de tout reporter aux descendants de Démocrite et d'Epicure ; car c'est à peine si nous apercevons, dans un coin de son tableau historique, les grands noms d'Euclide, d'Archimède, de Pythagore, d'Hipparque. Il les a glissés furtivement dans une sorte de *post scriptum*. Toute la place est tenue par ses héros, Démocrite, Empédocle, Epicure et Lucrèce.

Il est fâcheux que M. Draper lui-même, après avoir reçu de l'orateur de Belfast un témoignage si flatteur de confiance, n'ait pas adopté le système de son ami. Nous venons de relire le premier chapitre de ses *Confits de la Science et de la Religion* qui, intitulé *l'Origine de la Science*, s'étend aussi jusqu'à l'ère chrétienne. Nous y avons remarqué des phrases comme celles-ci : " Les nombreuses erreurs d'Aristote ne prouvent rien contre sa méthode, car elles proviennent de *l'insuffisance des faits observés*. Quelques-uns des résultats obtenus par lui sont très-importants... La méthode inductive ainsi formulée (par Aristote) est un instrument d'une grande puissance. *C'est à elle que sont dus tous les progrès de la science moderne*. Voilà déjà une notable divergence, mais voici qui est pis encore. On trouve dans ce premier chapitre, dans cette *Origine de la Science*, les noms de Callisthènes, d'Euclide, d'Archimède, d'Eratosthènes, d'Appollonius, d'Hipparque, de Ptolémée et une foule d'autres ; mais pas un mot sur ceux qu'à Belfast on proclamait les fondateurs et les promoteurs de la science. Leurs noms ne sont pas même prononcés ; M. Draper les oublie et n'y fait pas la moindre allusion. C'est qu'il n'a pas voulu se placer, pour refaire l'histoire, au même point de vue que son ami ; et nous y gagnons, car nous avons aujourd'hui, sur le même sujet, deux perspectives également originales, qui n'ont aucun point de commun,

C'est pourtant dans cette première période qu'il était le moins difficile d'identifier le développement de la doctrine de Démocrite avec celui de la véritable science. Dans les périodes suivantes, il est absolument impossible d'attribuer la moindre influence à cette

doctrine. Parmi toutes les rêveries plus ou moins scientifiques de l'antiquité, il n'en est peut-être pas une qui ait eu plus rarement la chance de voir surgir quelque défenseur isolé, soit dans les premiers siècles chrétiens, soit au moyen âge, soit à la renaissance, M. Tyndall en fait à peu près l'aveu ; mais il ajoute : “ *En toute probabilité*, elle gardera son empire parmi les hommes sérieux et réfléchis, bien que ni l'Eglise, ni le monde, ne fussent disposés à la tolérer. Une fois, en 1348, on la formula distinctement ; mais on fut forcé de se rétracter aussitôt et ainsi découragée, elle sommeilla jusqu'au dix-septième siècle.”

Elle resta donc, comme Achille, bien longtemps sous la tente. Aussi M. Tyndall n'a d'autre ressource que d'imiter Homère, et pour remplir le poème, de décrire les fautes et les revers des deux Atrides, pasteurs des peuples, ennemis d'Achille, en nous rappelant de temps en temps que le héros n'est pas loin et que les gens de bien le regrettent. Ces deux Atrides sont la doctrine de l'Eglise et la philosophie d'Aristote. Nous n'avons pas à relever ici ce qu'en dit le conférencier, bien qu'il parle parfois de la première comme Thersite parlait d'Agamemnon, sans même dédaigner la pasquinade. Enfin au dix-septième siècle, Achille est bien près de réparaître ; car Patrocle intervient sous la figure de Gassendi appelé, on ne sait trop pourquoi, “ le Père Gassenoi,” et dont les ouvrages ne semblent guère plus exactement connus que le nom.

Nous arrêtons là notre analyse. Elle ne s'étend qu'au premier tiers de ce grand discours, mais elle est plus que suffisante pour démontrer que le système historique de M. Tyndall, quelque talent qu'on emploie à l'exposer, ne peut tenir un seul instant devant les faits. La doctrine de Démocrite et d'Epicure n'a été, en fait, ni le commencement ni la source du progrès scientifique. La science a marché, depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes, sans jamais en subir l'influence.

Et cependant ce système a un côté spécieux.

Il est très vrai, en effet, que la doctrine des atomes et des molécules est féconde, car elle a déjà produit beaucoup en chimie et en physique. Il est très vrai qu'elle reçoit encore tous les jours des développements. Nous pensons même, et nous justifierons cette opinion dans le chapitre suivant, qu'elle se développera de plus en plus ; nous espérons qu'elle finira par absorber à peu près toute la science du monde matériel, qu'elle fournira enfin, à elle seule, la théorie complète de tous les phénomènes inorganiques, et qu'elle jouera le rôle le plus important dans l'explication des phénomènes vitaux.

Si donc Démocrite et ses successeurs avaient réellement posé

les fondements de cette doctrine, il faudrait les regarder, malgré l'indifférence des siècles postérieurs, comme les premiers parents de la science moderne. De plus, comme il est incontestable qu'ils n'ont parlé d'atomes et de premiers éléments que pour se débarrasser de la création et de la spiritualité de l'âme, il faudrait bien reconnaître au front de la science naissante la tache originelle de l'athéisme et du matérialisme. On montrerait sans doute que la souillure n'est qu'accidentelle, et qu'elle a été rachetée par la suite. Mais il n'en faudrait pas moins attribuer à ces tristes erreurs la gloire d'avoir provoqué le premier pas dans la carrière du progrès.

Heureusement pour l'honneur de la science, il n'y a entre les deux doctrines, l'ancienne et la moderne, qu'une ressemblance trompeuse. En parlant ainsi, nous ne voulons pas dire seulement que tout le mérite appartient ici aux modernes, parce qu'ils démontrent ce que les anciens se contentaient de conjecturer au hasard. Non, il ne s'agit point d'un de ces cas où la simple conjecture a réellement rencontré la vérité, comme par exemple, sur le fait de la rotation de la Terre autour de son axe. Dans le cas actuel de la théorie atomique, la thèse et la démonstration sont également modernes. Nous ne pouvons mieux préciser la différence que nous voyons entre les deux théories, qu'en citant un exemple fort curieux où, malgré la ressemblance extérieure la plus singulière, personne ne sera tenté de confondre la découverte moderne avec la rêverie ancienne.

Nous avons sous les yeux un petit volume à la fin duquel se trouve cette note : Achevé d'imprimer le 12. iour de Feurier 1628. de l'Imprimerie de Ozée Seigneuré (1). Voici le commencement du titre : "Recreations mathematiques. Composées, De plusieurs Problemes, plaisans et facetieux, d'Arithmétique, Géométrie, Astrologie, Optique, Perspective, Mechanique, Chymie, et d'autres rares et curieux Secrets : Plusieurs desquels n'ont jamais esté Imprimez." A la page 110, sous le titre : *Probleme 74*, nous voyons une figure gravée sur bois, représentant les *vingt-trois* lettres de l'alphabet rangées autour d'un cercle. Au centre de ce

(1) Ce volume publié à Rouen, "chez Charles Osmont, rue aux Juifs, près le Palais," n'est qu'une troisième édition, avec additions, d'un ouvrage anonyme publié d'abord en 1624, "au Pont-à-Mousson," par le père Jean Leurechon, jésuite lorrain.

M. Terquem a signalé, dès 1856, ce bizarre précurseur du télégraphe à cadran. En 1868, le P. Timoteo Bertelli, barnabite, en a complété l'histoire bibliographique, dans le *Bulletino* du P. B. Boncompagni. On trouvera le résumé de ce travail dans un article de M. Gilbert (*Revue catholique* de Louvain, mars 1876). Avant le P. Leurechon, Porta et le naturaliste brugeois Anselme Boëce de Boodt (dans sa *Gemmarum et lapidum historia*, 1609) avaient parlé de cette expérience imaginaire, et le P. Strada, (dans ses *Profusiones Academicæ*, 1617), l'avait décrite en vers latins dignes de Lucrece.

cercle pivote une aiguille horizontale arrêtée devant la lettre A ; nous transcrivons scrupuleusement l'explication de cette figure.

“ Quelqu'vns ont voulu dire, que par le moyen d'un aimant, ou autre pierre semblable, les personnes absentes se pourraient entre-parler ? par exemple, Claude estant à Paris et Iean à Rome, si l'un et l'autre auoit vne aiguille frottée à quelque pierre ; dont la vertu fust telle, qu'à mesure qu'une aiguille se mouuerait à Paris, l'autre se reuoast tout de mesme à Rome ; Il se pourrait faire que Claude et Iean, eussent chacun vn mesme alphabet, et qu'ils eussent conuenu de se parler de loing, tous les iours, à 6. heures du soir, l'aiguille ayant fait trois tours et demy, pour signal que c'est Claude, en non autre, qui veut parler à Iean. Alors Claude luy voulant dire que le Roy est à Paris, il feroit mouuoir et arrester son aiguille sur L. puis sur E. Puis sur R, O, Y, ainsi des autres : Or en mesme temps, l'aiguille de Jean s'accordant sur les mesmes lettres, et partant il pourroit facilement escrire ou entendre ce que l'autre luy veut signifier.”

“ L'inuention est belle, mais ie n'estime pas que s'il se trouue au monde vn ayment qui ayt telle vertu ; aussi n'est-il pas expedient, autrement les trahisons seroient trop fréquentes et trop ouuertes.”

Voilà donc deux cadrans garnis de lettres ; voilà deux aiguilles aimantées qui doivent, malgré la grande distance qui les sépare, tourner et s'arrêter ensemble sur telles et telles lettres au choix de l'opérateur ; voilà, en projet du moins, une correspondance télégraphique instantanée ; voilà en un mot tout ce qu'il y a de saillant, pour un profane, dans le télégraphe à cadran ; et cependant pour peu que l'on sache ce que c'est qu'un télégraphe électrique, on ne peut songer à comparer sérieusement ces deux choses. Ce qui manque à l'une, c'est précisément tout ce qui est essentiel à l'autre. Rien de plus facile sans doute que de profiter des ressemblances accidentelles pour tromper les simples. Qui sait ? on le fera peut-être ; les dernières lignes du P. Leurechon fourniraient alors une bonne preuve d'un nouveau conflit de la science et de la religion ; elles montreraient victorieusement que, sans l'opposition du cléricisme, le télégraphe électrique aurait pu s'établir deux cents ans plus tôt. Mais tous ceux qui ne sont pas intéressés à soutenir une pareille thèse, penseront comme nous que le télégraphe électrique est une grande et utile découverte, et que l'expérience décrite plus haut n'est qu'une mystification. Telle est exactement la différence qui sépare la théorie atomique moderne de la doctrine de Démocrite et d'Epicure.

Il est heureusement facile et même agréable de s'en assurer.

(a continuer)

LE CHRISTIANISME DANS L'HISTOIRE

VI

(suite)

Ainsi donc, la divinité de l'Eglise se prouve non-seulement par celle de son fondateur ; elle se prouve aussi par son miraculeux établissement en dépit des obstacles de toutes sortes qui lui furent opposés de toutes parts ; elle se prouve encore par ses œuvres qui pour le nombre et la bienfaisance, l'élèvent au-dessus des institutions humaines ; elle se prouve enfin par sa durée que rien ne peut rompre.

Que sont devenus ces Césars qui avaient juré de l'anéantir par le fer et le feu, et qui croyaient l'avoir enchaînée à leurs chars de triomphe ? Que sont devenus ces faux dieux qui amentaient contre elle les multitudes en délire ? Que sont devenus depuis tant de gouvernements et tant de sectes qui se promettaient l'éternité ?

Le temps a fait un pas et ils sont disparus. *Stat Crux dum vol-
vitur orbis.*

VII

Voltaire, à la tête d'une légion d'incroyants qu'il menait à l'assaut de la civilisation chrétienne, s'est appliqué avec une persévérance digne d'une moins mauvaise cause, à entasser mensonges sur mensonges pour détruire les magnifiques témoignages que l'histoire apporte en faveur de la nature divine de l'Eglise. L'esquisse historique que nous venons de tracer des premiers âges de la foi, réfute d'une manière générale les assertions gratuites, les erreurs volontaires et les étranges calomnies du coryphée de l'im-

piété. Mais afin de rendre cette réfutation plus complète, il convient d'élargir davantage le cadre de la discussion pour passer à l'étamine de la critique les attaques des incrédules et juger de la valeur des affirmations sur lesquelles elles reposent.

Ce qui donne surtout un caractère surnaturel et une immense supériorité à la Religion qu'a fondée dans l'humanité le supplicé du Calvaire, c'est l'excellence de sa doctrine qui n'est contestée par personne, c'est la multitude de témoins qui l'ont attestée partout au point de renoncer à la vie plutôt de renier une croyance que plusieurs d'entre eux avait vue confirmée par des miracles éclatants. Cette dernière preuve, la plus persuasive comme la plus simple et la plus facile à saisir, fera toujours le désespoir de ses ennemis qui tentent vainement d'en affaiblir le poids. Elle seule suffisait à la grande intelligence de Pascal pour lui faire admettre les vérités du Christianisme, et elle subsiste encore tout entière malgré les efforts d'une critique déloyale, au service de l'incroyance.

Écartons d'abord un sophisme. Il est acquis que la plupart des sectes ont eu, ou du moins prétendent avoir eu leurs martyrs ; et on part de là pour conclure qu'il ne faut point attribuer à ce genre de démonstration une importance absolue qu'il ne possède pas, puisqu'aussi bien il s'est rencontré des hommes qui ont bravé le trépas pour soutenir jusqu'au bout des opinions fausses dont ils étaient malheureusement imbus. Certes, dans un moment d'enthousiasme, ou par suite d'une obstination réfléchie dont le passé nous offre en effet des exemples, on peut mourir pour des doctrines erronées que l'on croit être vraies. Mais il est inouï que jamais on soit mort pour des faits qu'on savait être supposés. Or, lorsque St. Etienne, les apôtres et les fidèles qui avaient vécu de leur temps, se laissaient immoler, ce n'était pas pour des opinions plus ou moins probables dont ils n'auraient pu se porter garants, c'était au contraire pour confesser des faits constants et publics dont ils avaient la plus parfaite certitude parce qu'ils les avaient vus s'accomplir sous leurs yeux. Plutôt que de devenir imposteurs en niant la vérité qu'il leur avait été donné de connaître de la façon la plus directe et la plus évidente, ils mouraient sans regret pour rendre témoignage à Jésus-Christ qu'ils proclamaient le Fils de Dieu, Dieu lui-même après avoir été témoins oculaires de ses prodiges, de sa résurrection, de ses apparitions à la suite de ce dénouement mystérieux du drame du Calvaire et de son ascension au Ciel ; ils mouraient sans faiblesse pour prouver à la fois et sa divinité dont ils se tenaient aussi certains que de leur propre existence, et la force surhumaine qu'il communique à de faibles

créatures, et le prodigieux amour qu'il leur savait inspirer quoi qu'il ne fût plus présent que dans leur souvenir; enfin, ils mouraient avec joie pour aller rejoindre dans son bonheur et sa gloire ce Dieu fait homme dont ils avaient partagé les humiliations et les douleurs.

Cités d'abord devant le tribunal du peuple par les prêtres et les docteurs de la loi, on leur défend de prêcher au nom de Jésus, et ils répondent: " Nous ne pouvons nous empêcher de dire ce que nous avons vu et entendu. Jugez vous-mêmes s'il ne vaut pas mieux obéir à Dieu qu'aux hommes."

Leurs premiers disciples, tels que St. Ignace et St. Polycarpe qu'ils avaient eux-mêmes instruits oralement des grandes choses arrivées en Judée, les affirmèrent également dans les supplices. Ils en transmirent la mémoire à ceux qui devaient à leur exemple les signer plus tard de leur sang. De sorte que les diverses générations de chrétiens qui se suivirent pendant trois siècles de persécutions continuelles, composent par leurs attestations successives, formulées au milieu des tortures, un enchaînement de témoignages irrécusables à l'appui des faits qui sont la base ou la confirmation de notre croyance.

Existe-il ailleurs quelque chose d'équivalent? Assurément non; et de plus, l'Eglise catholique possède une tradition qui remonte d'âge en âge jusqu'au berceau du monde. Dieu a donc entouré son œuvre de prédilection de tant de monuments d'évidence, il l'a tellement élevée au-dessus de toutes les combinaisons humaines, qu'après l'avoir examinée dans les détails et l'ensemble, il faut absolument s'incliner et croire, sous peine d'être absurde.

Dénaturant ou passant sous silence ce qui peut servir la cause de l'Eglise, Voltaire ne prend conseil que de sa haine et s'empporte contre nos martyrs. Il déclare en propres termes qu'ils n'ont guère été autre chose que des factieux, des énergumènes, des rebelles fanatiques: c'est ainsi que le soi-disant philanthrope ose calomnier l'innocence, la sagesse, et le malheur. D'avance nous avons répondu à ces étranges accusations en citant quelques passages, que nous aurions pu aisément multiplier, des apologies concluantes où Tertullien, Justin et les autres défenseurs des victimes du paganisme en délire protestent en termes si soumis et si fermes de leur attachement à l'Empire, de l'esprit de paix et de charité qui les anime envers tous, sans excepter leurs ennemis, et de l'horreur que leur inspire la violence qu'ils subissent sans vouloir l'exercer à leur tour.

Personne n'ignore le respect religieux avec lequel on écoutait alors les moindres ordres et même les exhortations de l'Eglise:

pour tous, la voix de l'Eglise était la voix du Ciel. Or, "les règles de l'Eglise, dit Fleury, défendaient de s'exposer soi-même au martyre, ni de rien faire qui pût irriter les païens et attirer la persécution, comme de briser leurs idoles, mettre le feu aux temples, dire des injures à leurs dieux, ou attaquer publiquement leurs superstitions."

Ne relevant que de Dieu dans le domaine de la foi, mais soumis aux puissances de la terre dans l'ordre temporel, les chrétiens respectèrent les institutions politiques qu'ils trouvèrent établies ; et ils auraient cru manquer à leur religion, s'ils avaient manqué à leurs devoirs civils. Toujours ils avaient présente à l'esprit cette maxime qui se trouve si souvent sur leurs lèvres, et qui résume les obligations de chacun envers l'autorité divine et l'autorité humaine : "Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui est à Dieu." Repoussant quant à eux le pouvoir anormal que les Césars s'étaient arrogé comme pontifes sur les choses spirituelles, ils les honorèrent comme empereurs et s'empressèrent de leur obéir en tout ce qui n'empiétait pas sur les droits sacrés de la conscience. Leur obéissance ne s'arrêtait qu'au point où le commandement cessait d'être légitime pour devenir une usurpation et un attentat sacrilège.

Car les gouvernements n'ont à gouverner proprement que les corps : les âmes échappent à leur contrôle pour chercher plus haut une loi supérieure plus parfaite et la même en tous lieux, éternelle et immuable, qui s'impose aux volontés, digne en un mot de recevoir leur acquiescement et leurs suffrages.

Persécutés à outrance, quoique si puissamment armés pour ne rien craindre des hommes, et déjà redoutables par leur nombre, par les postes éminents qu'ils occupaient au sénat, dans les fonctions publiques, la magistrature et l'armée, ils supportèrent la tyrannie avec le même courage qu'ils souffraient au besoin le martyre ; et tandis que, en divers endroits, le peuple, las de l'oppression, courait aux armes pour changer de despote, eux se résignaient aux supplices pour montrer qu'ils ne savaient pas se révolter contre les pouvoirs constitués, quel qu'avilis qu'ils fussent, mais qu'ils savaient mourir plutôt que de se faire les complices d'un despotisme qui tendait à opprimer les consciences.

Plus tard, quand la réaction s'opéra et qu'ils furent devenus les plus forts, ils ne décrétèrent aucun changement dans les formes politiques. Cette circonstance, jointe aux autres considérations que nous avons fait valoir, démontre suffisamment que loin d'être poussés dans leur longue résistance au césarisme païen par un étroit esprit de parti qui sacrifie l'intérêt général au profit d'une

faction, ils ne songeaient qu'à concilier ce qu'ils devaient à Dieu avec ce qu'ils devaient à l'Etat. Aux jours radieux de leur triomphe comme aux jours sombres et inquiets de leurs luttes, jamais ils ne se départirent de cet esprit de modération, de mansuétude et de justice qui leur mérita enfin la victoire.

Voltaire ne cesse de disputer sur la quotité des martyrs qu'il prétend être fort restreinte; et il ne voit que des fables inventées à plaisir dans les innombrables récits qui nous sont restés de leur mort. Par contre, il n'a pas assez de paroles élogieuses pour vanter l'humanité, la sagesse, la tolérance des Romains, et il lance ce défi qui vaut bien la peine d'être rapporté, puisqu'il tend à contredire toute l'histoire des premiers siècles de notre ère: "Vous ne trouverez pas un seul édit jusqu'à Théodose, pour mettre à la torture, ou crucifier, ou rouer ceux qui ne sont accusés que de penser différemment de vous."

Il est impossible de pousser plus loin le cynisme du mensonge. Car, de fait, rien n'est mieux constaté dans les annales historiques que les édits barbares publiés par les empereurs pour exterminer la race des chrétiens. Domitius Ulpien, préfet de Rome, dans un ouvrage qu'il fit paraître sous le titre: "*Du Devoir du Proconsul*," a recueilli cette jurisprudence d'anthropophages, la honte de la nature humaine, afin que les magistrats connussent parfaitement et dans tous leurs détails les divers genres de tourments dont ils devaient punir les sectateurs du culte nouveau.

Maximin II envoyait aux gouverneurs de provinces une lettre conservée par Eusèbe, et qui débute en ces termes: "Je crois que vous savez, et que chacun sait aussi de quelle manière Maximien et Dioclétien, nos pères et nos prédécesseurs, *ayant vu que presque tous les hommes renonçaient au culte des dieux pour se faire chrétiens, ordonnèrent avec très-grande justice que ceux qui auraient quitté leur religion seraient contraincts par les supplices à la reprendre.*"

Libanius, dans le panégyrique de son protecteur, Julien l'Apostat, le loue de ce que, persuadé que le Christianisme avait fait des progrès si rapides surtout à cause du massacre de ses disciples; il n'avait pas marché en cela sur les traces de ses devanciers qui avaient déployé contre eux tout l'appareil des supplices.

Ces citations, qu'il nous serait facile d'étendre à l'infini, suffisent amplement, ce nous semble, pour prouver un fait si notoire et si incontestable qu'en vérité il y a folie à vouloir le démentir.

Pline, proconsul de Bythinie, effrayé de la multitude d'innocents que l'on fait périr par un abominable excès de zèle pour la religion de César, en écrit à Trajan lui exposant que ces gens qu'on immole se distinguent par la pureté des mœurs et l'innocence de leur vie.

Celui-ci, assez peu touché de cette suprême injustice, malgré toutes les belles maximes de sa philosophie, répond : " Qu'il ne faut pas rechercher les chrétiens ; que s'ils sont dénoncés, on doit les interroger, et les punir s'ils s'avouent chrétiens." C'est ainsi que ce grand prince, l'un des meilleurs qui passèrent sur le trône, permet pourtant la délation et ordonne le martyre des confesseurs de la foi. C'est ainsi qu'en matière de croyance, penser différemment de César constitue un crime de lèse-majesté, puni par le bûcher ou l'échafaud !

Un apologiste, Mélicon d'Athènes, adresse ces représentations au sage Marc-Aurèle : " Chose inouïe ! l'innocence est aujourd'hui poursuivie, persécutée dans les provinces d'Asie, d'après de nouveaux décrets. A la faveur des édits impériaux, des délateurs impudents, avides du bien d'autrui, travaillent nuit et jour à dépouiller les innocents. Si tout cela se fait par vos ordres, grand empereur, nous devons nous soumettre, et recevoir la mort ; seulement, nous vous demandons d'examiner par vous-même ceux qu'on accuse, et de statuer ainsi, dans votre équité, s'il faut les faire mourir, ou si vous les jugez dignes de vivre ; mais si les décrets dont on s'autorise, et qu'on ne devrait pas porter même contre des barbares, ne sont pas votre ouvrage, nous ne ferons que vous supplier plus instamment encore de ne pas permettre que nous soyons victimes d'un tel brigandage." Inutile d'ajouter que ces prières ne furent pas écoutées.

Dans une homélie, Origène déclare que : " Le sénat, le peuple, les empereurs romains ont décidé qu'il n'y aurait pas de chrétiens."

L'illustre évêque de Carthage, St. Cyprien dit à Démétrius, proconsul d'Afrique : " Vous dépouillez, vous incarcérez, vous traînez des innocents dans les fers ; vous les livrez impitoyablement aux bêtes, aux flammes, au glaive des bourreaux ; vous affectez de prolonger leurs supplices ; une ingénieuse barbarie invente de nouvelles tortures. Quelle est donc cette rage insatiable ? d'où peut venir ce libertinage de cruauté qui vous emporte ?"

Tertulien s'écrie : " Nous sommes les seuls citoyens auxquels il ne soit pas permis de parler pour se justifier, pour prévenir un jugement inique..... Vous violez toutes les formes de la procédure criminelle dans le jugement des chrétiens Notre nom seul fait tout notre crime..... Tous les jours ou nous assiège, tous les jours on nous trahit ; bien souvent on vient nous faire violence jusque dans nos assemblées..... Combien de fois, sans attendre vos ordres, la populace, prévenue contre nous, ne nous a-t-elle pas lapidés, et n'a-t-elle pas mis le feu à nos maisons!..... On n'épargne pas même les morts, on viole le repos de la tombe pour en arracher

les cadavres des nôtres, dont on traîne ensuite les lambeaux par les rues."

A ceux qui leur reprochent d'être athées sous prétexte qu'ils ne veulent pas adorer les divinités monstrueuses de l'Olympe, le même Tertullien oppose cette affirmation énergique: "Nous le disons hautement, nous le disons à la face du ciel et au milieu des tortures, le corps mis en pièces et ruisselant de sang: Oui, nous adorons Dieu par le Christ!"

Mais l'ignorance ou un intérêt mal entendu portait les juges, les philosophes et les prêtres des faux dieux, sans excepter même les Césars, à partager sur leur compte les préventions populaires qui les chargeaient de tous les crimes, qui les jugeaient aveuglément coupables et capables de tout. Avec une entente merveilleuse, qui est une des étrangetés de l'histoire, on les accusait de s'abandonner à l'athéisme, à la magie, à d'infâmes amours dans leurs réunions si austères, de sacrifier des enfants à peine séparés des entrailles maternelles, pour se repaître de leur chair et de leur sang, de jeter des sortilèges, d'être les ennemis de César, la cause ou l'instrument de tous les maux qui fondaient presque sans interruption sur l'Empire.

Les malheureux avaient beau protester: leur voix se perdait dans le concert d'imprécations qui s'exhalait comme les mugissements de la tempête autour d'eux. C'était bien inutilement que du fond de son exil, un évêque écrivait à Marc-Aurèle: "On nous persécute, on nous dépouille ouvertement de nos biens, mais notre religion, depuis longtemps répandue parmi les Barbares, a fleuri, sous le règne d'Auguste, dans vos Etats auxquels elle n'a cessé de porter bonheur."

Suétone ne trouve que des éloges pour l'acte de Néron condamnant à mort cette "race d'hommes livrés à une superstition nouvelle et malfaisante."

Tacite les peint sous les plus noires couleurs; il dit qu'ils sont l'aversion du genre humain, *odium generis humani*, et on sent que lui-même les hait autant qu'il exècre les monstres par lui voués à la réprobation de l'avenir.

Julien les accable d'épithètes flétrissantes; Lucien les harcèle de ses mordantes épigrammes. Ils sont tant méprisés qu'on les ravale plus bas que les Juifs chassés plusieurs fois de Rome.

Les auteurs païens en général n'ont pas d'expressions trop ignobles à leur sens pour qualifier la croyance qu'ils professent. Ils l'appellent *dementia*, *insania*, *amentia*, *stultitia*, *furiosa opinio*, *furo-ris insipientia*: ils entassent les mots et les qualificatifs les plus méprisants pour désigner cette doctrine qu'ils dédaignaient de

connaître en elle-même, mais qu'au moins ils auraient dû apprécier par le spectacle moralisateur des vertus qu'elle faisait naître partout où pénétrait son esprit.

Et voilà la sagesse, voilà la tolérance des Romains !

Comment donc cette sublime folie de la Croix a-t-elle pu supplanter toute la politique de l'antiquité ? Comment a-t-elle pu déjouer d'une façon si inespérée la conspiration qui s'était tramée contre elle sur tous les points de l'univers ? Comment donc cette religion, si universellement abhorrée, a-t-elle pu triompher et des anathèmes du pouvoir, et des dédains des savants, et des fureurs du peuple, et de la rage des bourreaux ?

Que le fataliste essaie tant qu'il lui plaira d'expliquer ces choses par le hasard : il ne convaincra assurément personne ; quant à nous, nous avons moralement la certitude que la Providence a présidé à ce miraculeux changement qui, sans elle, aurait été d'une réalisation absolument impossible.

Nous n'avons ni le temps ni l'intention d'entrer dans d'arides détails et des recherches compliquées pour préciser le nombre des martyrs : ce qui précède établira avec les nouveaux témoignages que nous allons exposer, quelle multitude innombrable a dû payer de la vie son attachement à la grande victime expiatoire qui a racheté le monde de la servitude du mal et de l'erreur.

Écoutez Bossuet : " Les chrétiens furent toujours persécutés tant sous les bons que sous les mauvais empereurs. Ces persécutions se faisaient, tantôt par les ordres des magistrats, tantôt par le soulèvement des haine particulière des magistrats, tantôt par le soulèvement des peuples, et tantôt par des décrets prononcés authentiquement dans le sénat sur les rescrits des princes ou en leur présence."

On doit en outre remarquer que l'autorité, quand elle jugeait à propos de suspendre momentanément les recherches contre les croyants, n'abrogeait pas les décrets sanguinaires qui les signalaient à l'animadversion publique ; de sorte qu'en tout temps, le fanatisme pouvait les dénoncer sous le manteau de la loi et les faire condamner par les tribunaux criminels s'ils refusaient d'offrir de l'encens aux idoles. Car jamais dans l'ancienne Rome le culte national n'inspira plus d'ardeur superstitieuse, jamais il ne fut défendu avec un zèle plus outré que dans la période de l'empire où on n'y croyait déjà plus. Le présent, que dominait l'incroyance, alarmait pour l'avenir. On se figurait que Rome, sans les dieux, ne pouvait subsister, que la Ville ne serait éternelle qu'à cette condition que les déités du Panthéon resteraient la personification matérielle du symbole religieux, et de peur de périr, on s'attachait aux traditions caduques du passé comme à une espé-

rance ou à un gage de salut. On affectait à leur égard une vénération et un dévouement qui étaient loin des intelligences et des cœurs. Cette affectation de respect ne trompait cependant personne, et l'hypocrisie se propageant dans toutes les classes, avait acquis la force d'une institution d'Etat.

On ne voulait pas comprendre que le Christianisme, loin d'ajouter aux principes de destruction qui préparaient sourdement la ruine du corps social, était propre au contraire à les extirper tous par sa morale, ennemie des mœurs corrompues, antagoniste de toutes les mauvaises passions qui introduisent le désordre, les dissensions et l'anarchie dans un Etat. On s'obstinait à méconnaître l'évidence de cet axiome que le Christianisme élève les nations tandis que le polythéisme les abaisse, et qu'en vertu de la loi divine du progrès, celui-ci devait disparaître pour laisser le champ libre à celui-là.

Que d'iniquités, que de malheurs et de bouleversements n'aurait-on pas écartés de l'arène politique si au lieu de le prescrire et lui refuser place au soleil, on l'eût accueilli avec les égards qu'il mérite, si on eût accepté ses services au lieu de lui courir sus, si on eût embrassé sa cause comme celle de la civilisation contre le flot montant de la barbarie qui menaçait l'empire d'une inondation prête à tout engloutir, au lieu de la combattre en lui imputant la décadence de toute choses, qui était le fait d'institutions perverses par nature qu'on s'opiniâtait à maintenir debout au mépris du bon sens et de l'expérience de chaque jour ; si enfin, on eût renoncé à lui faire une guerre qui devait nécessairement tourner contre ses agresseurs pour s'en servir, deux siècles avant Constantin, sans autre but que de détruire l'égoïsme et la corruption dans les âmes, la bassesse, le sophisme et les préjugés dans les esprits, afin de ramener la liberté sur la terre, et de faire connaître à tous le Dieu qui commande dans les cieux. Grâce à cette grande politique, la seule juste et vraie, la seule honnête, la plus habile, et qui répondait parfaitement aux impérieuses nécessités d'alors, le monde aurait été changé, transformé, purifié des souillures de l'idolâtrie sans passer par les mains des barbares qui l'ont renouvelé au prix de tant de carnage et de ruines.

F. X. DEMERS.

(à continuer)

M. MARMETTE ;

L'INTENDANT BIGOT—MONTREAL, 1872.

Dans ma dernière étude sur M. Marmette, j'ai parlé de l'influence des romans sur la littérature actuelle, influence regrettable pour mille raisons qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Le métier de romancier est prisé bien haut dans ce siècle, et il semble à plusieurs le plus propre à conduire à l'immortalité. Aussi, nombreux sont les auteurs qui passent leur vie à raconter les amours de Colombine et de Pierrot et leurs fortunes diverses. Qu'un centième des romanciers modernes obtienne la gloire qu'ils attendent tous et nos seuls contemporains auront fourni plus d'immortels que tous les âges passés.

Cette prétention, à vrai dire, paraît exagérée quand l'on étudie, sous son véritable jour, le rôle des conteurs d'histoires et la place que la raison leur a assignée dans les annales de l'esprit humain.

Alexandre Dumas s'est appelé lui-même *un amuseur du public*. *Amuseur*, tel est, en effet, le véritable métier du romancier. Son but ne peut être d'instruire le peuple, de lui enseigner ses devoirs, de lui redire son passé, c'est la part du prêtre et de l'historien : il écrit pour nous désennuyer.

Pour atteindre cette fin il choisit la voie la plus facile ; il raconte à l'homme l'histoire de ses faiblesses natives, et de ses passions ; il lui montre des héros qu'il a soin de peindre sous les traits les plus séduisants, il va même jusqu'à ennoblir en eux les penchants les plus honteux de notre nature, la luxure, la haine, la vengeance et l'orgueil, et ces vices ont sous sa plume un aspect qui les fait presque admirer. Il nous retrace leurs aventures, et c'est le récit des tentations qui nous arrêtent à chaque pas dans la vie ; c'est le récit de nos luttes contre le mal qui nous entraîne et que nous aimons, le romancier ne le sait que trop.

Ces voluptés de la chair, ces mauvais instincts de l'esprit, nous éprouvons une secrète jouissance à les voir ainsi glorifiés ; c'est une excuse pour nos propres défaillances, pour nos imperfections.

Nous aimons aussi à voir des personnages vertueux qui ne sont point dévots, qui paraissent ne jamais penser à Dieu ; l'esprit humain enclin à la révolte contre la loi divine se complait dans cette illusion que la perfection morale est indépendante des enseignements chrétiens.

Il y a, je le sais, des romans honnêtes, mais, avec triste à faire, ils sont en général les moins populaires. Le romancier chrétien s'interdit toute licence, toute peinture immorale et lascive, dans ses œuvres le vice apparaît sous son vrai jour et les passions nous sont montrées dans toute leur laideur. Ses héros, chastes, humbles, pleins de charité, oublieux des injures, plaisent aux personnes ignorantes des voluptés des villes, à celles dont le cœur et l'esprit n'ont pas été énervés par la mollesse ou l'oisiveté, à celles qui cherchent dans les livres une lecture innocente qui les repose des fatigues du jour, et non des émotions violentes et sensuelles. Mais les gens du monde ne jugent pas ainsi. Ce qu'il leur faut, ce sont les turpitudes racontées par Paul de Kock, Dumas, Eugène Sue, Balzac ou Ponson du Terrail. A ceux-ci, ils pardonnent toutes les inepties, pourvu qu'ils trouvent dans leurs ouvrages la sanction de leur propre corruption, et quelque chose qui secoue un peu la torpeur de leur cœur blasé.

Le romancier les amuse comme l'acteur ou l'actrice, comme le saltimbanque, comme les autres amuseurs du public : c'est exercer un triste métier.

De nos jours le faiseur de romans a de l'importance, célébré, exalté partout, il inspire presque autant d'enthousiasme qu'une grande chanteuse ou qu'un brillant ténor (en France, j'entends ; on est loin de tout cela ici, grâce à Dieu,) il peut donc se faire illusion et se croire immortel lorsqu'il se fait autant de tapage autour de son nom.

Les plus illustres personnages tentent la carrière qu'il suit. Les généraux, les diplomates, les philosophes eux-mêmes croient leur gloire incomplète, s'ils ne produisent une pièce de théâtre ou un roman ; ils prisent bien plus le renom de ces œuvres que la gloire qu'ils obtiennent par d'autres travaux.

Ce renversement des principes est logique ; la société en révolte contre Dieu déifie ceux qui font l'apothéose de ses mauvais penchants ; mais il est le présage de révolutions sanglantes qui bouleverseront le monde jusqu'à ce que l'ordre naturel soit rétabli. Alors l'histriion sera de nouveau un banni ; alors l'ouvrier drama-

tique, et le conteur d'histoires impures descendront à leur rang, dénués désormais de tout prestige et de tout honneur.

Dans l'ensemble des travaux de l'intelligence humaine, les amateurs du public ne comptent que pour peu de chose. A peine chaque pays en montre-t-il un ou deux dont la mémoire ait traversé les siècles.

Arioste en Italie, Rabelais, Scarron et Lesage en France, Cervantes en Espagne, DeFoe, Fielding en Angleterre, et quelques autres d'un moindre mérite, voilà presque tout ce qui reste de cette légion de romanciers qui ont charmé nos aïeux.

Dans ce siècle, les renommées d'hier sont déjà tombées pour faire place à d'autres. Les goûts changent, ce qui plaisait répugne : il faut inventer du nouveau.

Le roman de chevalerie a fait place au roman de bergers, éclipsé à son tour par le roman sentimental des *Précieux*. Sous l'empire brillait le roman mélancolique, dont les grands noms de Chateaubriand et de Goëthe n'ont pas empêché la chute ; enfin nous avons le roman d'intrigue, qui règne encore ; mais pour conserver sa popularité, il a dû s'affranchir de toute règle, il est devenu le roman *canaille*, et l'imagination effrayée n'ose lui assigner un successeur.

Le roman canadien, il est vrai, n'est pas aussi bas, mais fils du roman français, il suit la même pente, et déjà les amusements qu'il offre au lecteurs ne sont pas exempts de tout danger.

* * *

Après ces considérations, trop longues peut-être, sur la portée générale des romans, revenons à M. Marmette, et ouvrons l'*Intendant Bigot*.

Les héros du livre sont Raoul de Beulac et Berthe de Rochebrune, qui sont fiancés l'un à l'autre, et Bigot qui s'oppose au bonheur des amants. Après bien des épreuves et des fortunes diverses Raoul et Berthe se marient vers la fin de l'ouvrage, tandis que Bigot et la Péan subissent le châtement de leurs forfaits.

Comme dans François de Bienville, l'auteur a mêlé ses personnages aux événements les plus remarquables de notre histoire. Cette fois, ce sont les dernières luttes du Canada contre l'Angleterre qui sont le sujet des récits, ce sont les escarmouches, les batailles, les trahisons, tout ce que les chroniques racontent sur cette époque de gloire et de deuil. La partie consacrée par M. Marmette à narrer ces grandes choses, est la plus intéressante de son roman. Nos vieux auteurs lui fournissent un thème où il n'a

rien à inventer ; le respect de la vérité le force de rester dans de justes bornes, et tout son rôle est alors de nous conduire naturellement de scène en scène, d'introduire à leur tour ses divers personnages ; il s'en acquitte à merveille et c'est par là qu'il sait le mieux plaire au lecteur.

Sans m'arrêter plus longtemps sur l'ensemble de l'ouvrage, je passe de suite à l'examen du style.

10. Descriptions.—Ce qui choque dès la première page, ce sont d'interminables descriptions. Sous prétexte de nous faire connaître l'ancienne société canadienne le romancier nous dit comment se vêtissaient nos aïeules et nos aïeux ; il a peur d'oublier la moindre dentelle, le moindre nœud. Si je ne voyais apparaître les « *resplendissantes épaules*, » je croirais qu'il veut tout simplement conquérir le patronage des tailleurs, et que les marchandes de mode lui ont donné des leçons.

« Il (Bigot) portait un habit de satin aurore à très larges basques et à revers étroits liserés d'or. Ce brillant justaucorps laissait voir une veste de satin blanc par l'échancrure de laquelle s'échappait une cravate de mousseline dont les bouts très longs pendaient par devant en compagnie de cascades de dentelle qui tombaient sur la chemise.»

« La culotte de même étoffe que l'habit, descendait en serrant la jambe jusqu'au dessous du genou : là elle s'arrêtait retenue par de petites boucles en or et recouvrait le bas bien étiré sous lequel se dessinait avec avantage un musculeux mollet.»

« Inondée de bouillons de soie, noyée de *brouillards de blonde*, elle (madame Péan) était mise avec tout le superbe mauvais goût auquel surent arriver par trop de recherches, les femmes du temps de Louis XV.»

« Elle portait une robe de soie moirée à dos flottant, ouverte au corsage et à la jupe qui ondoyait d'autant plus à la lumière des lustres, qu'un *énorme* panier,—cet ancêtre de la crinoline, laquelle vient de disparaître à son tour—gonflait de manière à obliger ceux qui lui parlaient de se tenir à six pieds de distance, etc., etc.»

« Un mignon collier d'or et de rubis d'orient s'enroulait comme une couleuvre autour de son beau cou.»

« Des manchettes à trois rangs composées de dentelle, de linon et de fine batiste, retombaient en éventail sur un avant bras nu, rond, blanc et potelé comme en dut rêver le statuaire qui créa la *Vénus de Médicis*.»

Tous ces détails ne sont-ils pas oiseux ? Ne peut-on se faire une idée du caractère de Bigot sans connaître la couleur de sa culotte ou la forme de son justaucorps ?

20. Constructions vicieuses, mièvreries, fautes de français.—« Le pur profil grec de son visage pâli par l'émotion se détachait du ciel bleu, comme la blanche figurine des camées antiques.»

« Le feu de la colère brûlait la prunelle de son œil noir. On aurait dit comme le rayonnement d'une de ces étoiles qui scintillaient au-dessus de sa tête dans l'azur du firmament.»

« Sournois dédaignait de perdre son temps à remplir un verre et buvait ordinairement le goulot sur les lèvres »

« Comme cela, disait-il, on ne *perdait* rien de ce divin, arôme qui *n'avait* pas même un prétexte pour s'éventer.»

Nos *habitants* disent parfois : *Si vous avais fais ça, si vous étais venu, quand vous voudrais*, mais je ne vois à M. Marmette aucune raison plausible de les imiter dans leur amour de l'imparfait.

« Raoul sentit un instant son cœur frissonner sous ses côtes. Il eut froid au crâne. Les muscles de ses mollets semblèrent prêts à se rompre comme une corde qu'on a trop tendue.»

« Les pauvres frêles jambes de la petite toutes bleuies par les caresses sournoises de la gelée ; pendant que les souliers privés de leurs boucles semblaient se complaire à mettre en contact immédiat avec la neige les *mignons pieds* qu'ils auraient dû si soigneusement protéger.»

« La curieuse (la lune) semble vouloir jeter un coup d'œil furtif au dedans de la maison, *car* sa pâle lumière argente les carreaux sombres des fenêtres de la façade. Mais discrète est sa curiosité, *car* qui saura jamais les mystères qu'elle a surpris quand elle appuyait ainsi son front diaphane sur les croisées du château.»

O Molière tu es vaincu ! Cathos et Madelon réhabilitées par nos auteurs, parlent leur jargon ridicule d'un air plus triomphant que jamais.

C'est maintenant ainsi que parle la nature

Dans un certain passage, M. Marmette s'écrie : « Voyons un peu ce qui *devait se passer* le même soir à Beauport et à Beaumanoir » et de suite il raconte *ce qui s'y passait*.

« Il savait quelle influence *énorme* la défaite du jour aurait sur les troupes françaises qui *se laissent le plus facilement* décourager par un revers.»

Sans le vouloir, j'en suis sûr, M. Marmette insulte à nos aïeux comme à la vérité. Nos soldats de 1759 étaient les troupes françaises qui *se laissaient le moins facilement* décourager par un revers : l'histoire et M. Marmette lui-même sont là pour le prouver.

30. In vraisemblances.—M. Marmette aime les dénouements prévus, inimaginables. Dans Bienville, le héros est garotté auprès

d'un baril de poudre, auquel est fixée une mèche allumée, l'explosion est imminente; soudain l'hôtelier Boisdon, qui court au hasard par la ville, reçoit une balle dans la jambe; il fait un soubresaut, et va tomber sur le baril de poudre dont il éteint la mèche. Rien de plus merveilleux.

Dans Bigot, Berthe, fille vigoureuse mais sujette aux longs évanouissements, est en léthargie depuis je ne sais combien de temps; on la croit morte et tout se prépare pour les funérailles; Raoul, son fiancé, pleure à la porte, tout en considérant *les fenêtres crevées qui fixent sur le passant leurs regards creux comme les orbites d'une tête de mort, ou les hautes cheminées qui élèvent vers le ciel leurs grands bras de squelettes comme dans le commun élan d'un muet désespoir*; tout à coup une bombe s'abat sur la maison mortuaire, il s'ensuit un fracas épouvantable, alors Berthe revient à la vie, et fait de suite à Raoul une brûlante déclaration d'amour.

M. Marmette croit aux miracles, et même il en opère de remarquables dans l'occasion.

Une autre invraisemblance, c'est le récit de l'enlèvement de Berthe par les Anglais. La jeune fille disparaît, et Raoul est entraîné à son tour sans penser à elle le moins du monde; il s'occupe d'abord de son propre salut, et quand il a reconquis sa liberté, il s'informe de sa fiancée, après avoir joué le rôle du pieux Enée, qui fuyait les murs de Pergame,

Sans penser à sa femme,
Qui se perdit en chemin.

40. Longueurs.—“ Qui ne sait se borner, ne sut jamais écrire,” a dit Boileau. C'est un précepte que devraient méditer nos auteurs canadiens, M. Marmette surtout. Jamais il ne sait résister à la tentation d'écrire toutes les phrases que son imagination lui fournit; il allonge une période pour mettre quelques épithètes de plus, il multiplie les propositions incidentes et quand il a satisfait votre esprit, il n'a de repos qu'il ne l'ait rassasié jusqu'au dégoût.

C'est ainsi que par une abondance stérile et désagréable il gâte des passages qui, sans cela, seraient peut-être charmants.

“ Non! Mais il faut que tous les diables d'enfer soient acharnés contre moi! cria Bigot qui froissa la lettre avec rage et la jeta dans un coin de la chambre. Manquer une partie de chasse qui me promettait des émotions; et par une si belle journée, ajouta-t-il, *en lançant un regard au brillant soleil dont les rayons, répercutés par l'eau limpide contenue dans le bassin d'un lave-main d'acajou dansait follement sur la muraille.*”

“ Pauvres ancêtres, dont les os blanchis se retrouvent par toute la contrée sous la charue du laboureur tant ils sont nombreux les champs de bataille de la patrie où vous êtes tombés en combattant, c'est à peine si vos fils d'aujourd'hui savent apprécier votre grandeur d'âme ! Il en sont stupéfiés ! Peut-être même se rencontrera-t-il parmi eux des économistes qui seront tentés de taxer votre héroïsme de folie. *Serait-ce donc ô sublimes fous que vous étiez, que votre forte race s'est tellement abâtardie d'âge en âge qu'elle ne peut plus produire aujourd'hui que des épiciers ?* ”

“ Leurs regards (de Berthe et de Raoul) où se lisaient tous les sentiments de leur âme, accompagnaient ce duo plus charmant encore que les harmonieuses roulades que les oisillons perlaient à la cime des arbres, sur le passage des deux amants, en lustrant leurs plumes avec les gouttelettes de rosée tombées sur le bord de leurs nids.”

Ces longueurs fatigantes se retrouvent à chaque page.

50. Dans ma première étude, j'ai signalé le penchant de M. Marmette à imiter les romanciers français, j'aurais dû ajouter qu'il ne se contente pas d'imiter leur style, de copier leurs personnages ; il leur emprunte encore ces peintures lascives qui rendent un ouvrage, moral en soi, dangereux pour les mœurs.

Malgré la haine que l'auteur affecte de porter à l'infâme Bigot, à la criminelle Péan et à leurs amis, il ne laisse pas de décrire leurs ébats dans un style qui est loin d'être chaste. La complaisance visible qu'il met à nous faire connaître leur vie dans les détails les plus intimes, ajoutons les plus repoussants, ne cadre guère avec l'horreur qu'il paraît éprouver. On dirait plutôt qu'il est heureux de trouver sur son chemin cette société licencieuse pour lâcher la bride à sa plume et se rendre populaire auprès des jeunes lecteurs en s'attaquant à leurs sens.

Il aime surtout à déshabiller les dames, à nous les faire voir dans une toilette légère presque semblable à celle qu'il préférerait lui-même dans son jeune âge, au dire de son biographe, quand “ à quatre heures du matin on le trouvait en queue de chemise, à cheval sur la lucarne de la maison, fouettant le bardeau, chantant la préface, jouant de la bombarde.” (*Opinion Publique* du 28 mars 1872.)

En quelques circonstances il met dans la bouche de ses personnages des paroles qui sentent le mauvais lieu ; il leur prête des propos bas qui se tolèrent dans les chambres de garçon, mais que personne n'oserait répéter devant une dame ou dans le plus humble salon.

C'est oublier les convenances ; l'écrivain doit même, en peignant le vice, se servir d'expressions chastes, de manière à ne pas salir

l'imagination du lecteur, et le moins qu'on ait le droit de lui demander c'est de ne rien écrire qui ne puisse se lire à haute voix, dans la bonne compagnie.

* * *

La sévérité de ma critique fera croire peut-être que je méconnaissais les talents de M. Marmette ; il n'en est rien pourtant.

En parcourant ses œuvres j'ai admiré la fécondité de son esprit, la richesse de son imagination et l'art qu'il met à disposer son sujet de manière à tenir l'intérêt du lecteur éveillé jusqu'au bout. Il s'élève parfois jusqu'à l'éloquence, comme dans le passage suivant :

“ Bien que j'aie dit que le visage de Mademoiselle de Rochebrune annonçât (*il faudrait annonçait*) beaucoup d'énergie, les dames de nos jours qui ne savent pour la plupart, que penser à leur toilette et parler chiffons et dentelles, se récrieront peut-être sur les idées martiales de mon héroïne. Permettez-moi, mesdames, de vous rappeler, si vous vous plaissez à l'oublier, que vos mères furent des femmes fortes, qui savaient aussi bien charger et tirer un mousquet que vous promener vos doigts effilés sur les touches d'ivoire d'un piano, ou suivre les capricieuses arabesques de vos broderies. Souvenez-vous que dans ces temps chevaleresques, où le cri de guerre des Iroquois venait réveiller leurs enfants au berceau, les Canadiennes ne craignaient pas, pour défendre leurs fils, de faire le coup de feu avec les maraudeurs indiens. Ne riez pas, car si les exemples de Jeanne d'Arc et de Jeanne Hachette vous paraissent d'une époque et d'un pays trop lointains, sachez que nous eûmes aussi des femmes héroïques, dont les noms figurent avec honneur dans les plus belles pages de notre histoire. Apprenez à vénérer les noms de Mme de Verchères et de sa fille, comme en France on bénit celui de la vierge de Domrémy et de l'héroïne du siège de Beauvais. La vie n'est pas toujours rose et ce n'est pas sans cesse la saison des bals. Demandez-le plutôt à vos pauvres sœurs de France, qui n'ont entendu depuis une année que le fracas des armes et les cris de leurs fiancés et de leur époux mourants. Et si le tumulte des batailles laisse arriver leurs voix jusqu'à vous vous les entendrez vous dire que lorsque le soldat est broyé par la fatigue des combats, abattu par les revers, il a besoin que la bouche d'une femme lui souffle le courage au cœur. Elles vous diront que lorsque la patrie verse des larmes de sang, c'est à la femme forte de les étancher. Apprenez-le donc à vos filles ce noble nom de Verchères, et le soir à la veillée racontez leur les beaux souve-

nirs qu'il rappelle, afin que si, par malheur, un jour leurs frères tombaient sanglants sur un champ de bataille, nos sœurs ne craignent pas d'affronter les balles pour panser de nobles blessures et arrêter l'effusion du plus pur sang de la patrie."

Cette page est magnifique. L'auteur, n'obéissant qu'à l'impulsion de son esprit et de son cœur, nous a donné un morceau classique.

Cette dernière épithète, si j'en crois des amis officieux, blessera plus M. Marmette que toutes mes critiques, cependant je la maintiens, et je profite de cette occasion pour dire ma pensée sur la littérature classique.

L'an dernier, M. J. Auger me reprochait dans le *Réveil* d'en être encore au style de 17^e siècle, et de blâmer tout ce qui s'en éloigne ; il ne m'a pas compris. J'ai toujours admiré Boileau, Racine, Labruyère et Molière, et je crois encore aujourd'hui qu'il est indispensable pour qui veut briller dans les lettres françaises, de les bien connaître et d'étudier dans leurs ouvrages les règles imprescriptibles du bon goût.

Je ne crois pas cependant qu'il soit nécessaire de les copier ou de les imiter servilement ; autres temps, autre style, les auteurs de chaque siècle se distinguent toujours par une manière d'écrire différente. Ce qui ne change pas ce sont les principes fondamentaux des belles-lettres. Ces principes, Horace les énumérait il y a dix-huit cents ans et plus dans l'Épître aux Pisons, et Boileau les interprète et les commente après lui. Ces deux poètes demandent si peu du peu du reste qu'on les accuse aujourd'hui d'étroitesse d'esprit.

Je crains toutefois n'avoir pas réussi aux yeux d'un certain nombre de personnes ; elles trouveront encore trop de blâme, et pas assez de louanges. Je n'ai d'autre moyen de m'excuser qu'en citant ces vers du poète :

"En le blâmant enfin, j'ai dit ce que j'en croi,
Et tel qui m'en reprend en pense autant que moi."

La clarté, la précision, l'élégance, la propriété des termes, la variété dans le style, la simplicité, la sobriété en tout, voilà ce qu'ils exigent, en permettant d'employer tous les tropes imaginables, pourvu que ces quelques règles soient observées.

Mais aussi qui méprise ces préceptes tombe aussitôt dans le pathos et n'écrit rien qui ne soit trivial et de mauvais goût.

Je termine ici mes études sur les œuvres M. Marmette. Dans les appréciations que j'ai faites de son style, je me suis efforcé d'être impartial, et de mettre en relief les bonnes comme les mauvaises qualités de l'auteur.

J. O. FONTAINE.

Québec, 1er Septembre 1877.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

V

(suite)

Lorsque plusieurs membres se lèvent en même temps dans le cours d'une discussion, le président a le droit absolu de désigner celui qui doit parler. Il s'agit par conséquent pour chacun d'être vu le premier. C'est ce qu'on appelle " saisir l'œil du président " (*catching the speaker's eye*). Heureux celui qui peut y réussir ! On conçoit que ce pouvoir, s'il n'était loyalement exercé, pourrait donner lieu à de graves inconvénients. Heureusement, le président actuel est, sous ce rapport, au-dessus de tout reproche. Il serait difficile de le surpasser en dignité, en courtoisie, et surtout en impartialité, pour ne rien dire de sa connaissance magistrale des formes et des usages parlementaires. Ce n'est certes pas une petite gloire pour un homme que de posséder la confiance des Communes d'Angleterre et de savoir gouverner une pareille assemblée, même dans les jours d'orage, par cet heureux mélange de douceur et de fermeté qui distingue aujourd'hui le titulaire du fauteuil.

Le premier " *commoner* " du pays, élu par les " *gentlemen commoners* " d'Angleterre, a toujours été un gentleman par excellence, et il n'y eût peut-être jamais de type plus accompli dans ce genre que l'ancien président M. Shaw Lefevre, aujourd'hui vicomte Eversley.

Quant à la règle en vertu de laquelle le président choisit celui qu'il lui plait parmi les orateurs qui demandent à parler, elle souffre une exception. La courtoisie de la chambre donne toujours la préséance à tout membre nouveau qui ne s'est pas encore fait entendre. Il est bien entendu que ceci ne concerne pas la première

session d'un nouveau Parlement, où tout le monde est sur le même pied. Cette circonstance mise à part, si plusieurs membres, fussent-ils une douzaine, se lèvent en même temps, les cris : " Le nouveau membre ! le nouveau membre ! " retentissent de toutes parts, et le président le désigne aussitôt.

Mais que le nouveau membre y prenne garde. Il peut se faire l'occasion belle ou la gâter par la façon dont il en usera. Tout dépend souvent de la première impression. Non que l'échec d'un premier discours doive forcément briser un avenir parlementaire ; il y a des exemples remarquables pour prouver le contraire, depuis Sheridan jusqu'à Disraeli. C'est la nature de l'échec qu'il importe de distinguer. Si l'orateur échoue par suite de timidité ou d'une excessive modestie, cela ne préjuge rien pour sa future renommée oratoire. Les Communes d'Angleterre sont un corps généreux et font volontiers la part de l'embarras que doit naturellement causer une première épreuve. Mais si l'orateur prend un ton diatorial et emphatique ; s'il a un style déclamatoire, un flot de parole et peu de pensées, toute indulgence s'évanouit. La Chambre n'aime à être régentée par personne, à plus forte raison par un novice. Donc, que le nouveau membre bannisse toute ambition de devenir un Démosthène ou un Cicéron, d'éclipser Chatham ou Pitt, Canning ou Gladstone ; qu'ils se rappelle qu'il est simplement John Stubbs ; qu'il dise ce qu'il a dire dans le langage le plus simple et le plus clair. Encore cela n'est-il pas aussi facile qu'on le suppose. La nouveauté de la situation, la vue de deux ou trois cents têtes tournés vers lui, le silence de l'assemblée, la pensée des reporters et celles des commettants qui attendent avec impatience le discours virginal de leur élu, toutes ces circonstances sont plus que suffisantes pour énerver l'homme le plus fort. A vrai dire, nous n'augurerions pas bien de celui qui se lèverait pour parler à la Chambre sans ressentir un trouble intérieur. Les plus grands orateurs n'en ont pas été toujours exempts. Qui surpassa jamais Cicéron dans l'art de bien dire ? Et cependant son livre *De Oratore* met dans la bouche de Crassus cette confession remarquable : " Equidem et in vobis animadvertere soleo, et in me ipso sæpissime experior ut exalbescam principiis dicendi, et totâ mente atque omnibus artibus « contremisco ». » Qui était plus fécond et parfois plus éloquent que Canning ? Et pourtant de Quincey raconte qu'à un simple dîner chez le maire de Liverpool il éprouva une telle émotion avant de parler, qu'il fut obligé par deux fois de quitter la salle pour rassembler ses idées.

Il n'est pas rare qu'un membre qui désire prendre la parole, s'il n'en a pas l'habitude, prévienne en particulier le président de son

intention. Dans ce cas, il peut compter sur l'attention la plus bienveillante. Toutefois il devra s'armer de patience, car il aura, selon toute apparence, bien des contre-temps à subir. Au moment même où il croit son tour venu, un ministre se lève, et le voilà forcé de se rasseoir; car le ministre, aussi bien que le chef de l'opposition, doivent avoir naturellement le pas sur lui; la Chambre ne souffrirait pas qu'il en fût autrement. Il n'a donc pas le droit de se plaindre. Alors commence pour l'infortuné la torture du discours en suspens. Un malheureux aspirant à la parole peut se lever jusqu'à dix fois dans le cours d'une discussion sans pouvoir jamais « saisir l'œil du président. » Pauvre homme. Il a le gosier en feu, les lèvres sèches; son système nerveux se disloque et ses idées se troublent, tandis qu'il attend la péroraison de l'orateur auquel il espère succéder. Aux dernières paroles de celui-ci, il se lève de nouveau, et c'est pour voir un autre désigné à sa place. Il y a quelque chose de pire encore que le supplice de l'attente: le malheureux voit se dérober son meilleur argument, sa citation si caressée, et il s'écrie dans son dépit, s'il sait le latin: « *Pereant isti qui ante nos nostra dixerunt.* »

Le moment le plus opportun pour le discours d'un novice arrive généralement entre sept heures et demie et neuf heures, lorsque la grande masse des élus dîne, soit dans la salle à manger de la Chambre, soit dans les clubs ou ailleurs. A ce moment la température de la Chambre est pour l'ordinaire à zéro, et il n'est guère probable que la discussion vienne à s'animer. Les étoiles refusent de briller dans un ciel aussi terne. En d'autres termes, les grands orateurs dédaignent de parler dans le désert. Il est vrai qu'il n'est pas encourageant de pérorer devant des banquettes vides et de voir ses auditeurs disparaître l'un après l'autre, entraînés par une basse préférence pour le roastbeef et la moutarde. Heureusement, il y a les reporters, qui ne dînent jamais. Dès le lendemain, le discours s'envolera sur ses ailes de papier jusqu'aux extrémités du royaume, bien que peut-être un peu écourté. Et puis l'orateur peut s'accoutumer au son de sa voix, une connaissance moins facile à faire que bien des gens ne se l'imaginent. Après tout, qu'importe que la Chambre s'en soit allée dîner? Il y a moins de critiques pour faire des remarques malveillantes. Le silence de la solitude est moins redoutable que celui d'une multitude qui ne fait même pas au parleur l'aumône d'un seul « écoutez (1) ! » Le grand œuvre est accompli. Le discours est prononcé: s'il est resté peu de monde pour l'entendre, tant pis pour les autres. Le futur Démosthène peut aller dîner à son tour; il a rempli son devoir envers son pays, envers ses commettants et lui-même.

Il ne peut y avoir ni discussion ni discours lorsque la Chambre n'est saisie d'aucune question ; mais un membre quelconque peut se lever à quelque moment que ce soit et demander l'ajournement de la Chambre, ce qui lui donne l'occasion de parler sur tel sujet qu'il lui plaît de traiter. Celui qui a recours à cette manœuvre commence son discours en disant : « Je me mettrai en règle en concluant par une motion, » laquelle motion est toujours l'ajournement de la chambre. Un orage parlementaire peut surgir ainsi tout à coup comme une tempête au milieu d'une mer calme. Le droit de demander, dans le cours d'une discussion, l'ajournement de la Chambre ou l'ajournement de la discussion est une arme redoutable à laquelle la minorité a souvent recours pour échapper à l'oppression de la majorité. Si la minorité s'aperçoit que ses adversaires cherchent à clôturer prématurément le débat et à enlever le vote, un de ses membres peut faire l'une des deux motions indiquées plus haut et, s'il est appuyé par un seul de ses collègues, demander le vote sur sa motion. S'il est battu un autre peut se lever et demander à son tour, en alternant avec son collègue, d'après les termes de la première motion, soit l'ajournement de la Chambre, soit l'ajournement du débat et un nouveau vote. Cette alternative peut se prolonger indéfiniment, jusqu'à ce que l'un des côtés perde patience et abandonne la partie. On a vu plus de douze votes successifs effectués de cette façon. On a vu les Communes d'Angleterre occupées depuis minuit jusqu'à l'aurore à trotter dans les couloirs (car tel est l'exercice qui accompagne le vote de division), tandis que les électeurs les croyaient engagées dans quelque importante discussion « circum ardua regni. »

VI.

Nous avons dit combien il importe à celui qui veut parler de « saisir l'œil du président ». Les possesseurs du premier banc jouissent, sous ce rapport, d'un vrai privilège. Ils en possèdent encore un autre, non moins précieux, c'est d'avoir la table devant eux, ce qui leur permet, lorsqu'ils prononcent un discours, d'étaler leur notes et les livres dont ils veulent faire des citations, comme aussi d'appuyer leurs mains si bon leur semble. Ce sont là autant d'avantages dont la privation est vivement sentie par leurs collègues moins favorisés, qui sont réduits à chiffonner leurs notes entre leurs doigts, et souvent à plonger pour repêcher leurs livres épars sur le parquet. Ces inconvénients, légers en apparence, ont quelquefois des effets désastreux ; ils déconcertent un orateur et lui font perdre le fil de ses idées.

Il n'est point permis aux orateurs de la Chambre des communes de lire leurs discours. On raconte qu'un légiste fort distingué avait écrit le sien et l'avait placé dans son chapeau, qu'il tenait contamment sous ses yeux en parlant. Son attitude paraissait si suspecte que les cris : "Read, read" (il lit), s'élevèrent de toutes parts. L'orateur, peu véridique, protesta qu'il ne lisait point. La Chambre, qui était en veine d'indulgence, feignit de le croire, et notre homme continua son "speech," sans quitter du regard le mystérieux couvre-chef.

Il semble que ce soit un paradoxe de dire que les discours gagnent et perdent à la fois la reproduction qui en est faite par les journaux. Quelques-uns y gagnent sous le rapport de la correction grammaticale. On ne saurait croire combien il y a peu d'orateurs qui respectent la grammaire. Si leurs discours étaient reproduits littéralement, il n'y a pas une petite écolière de village qui n'y découvrit des fautes. Les fautes de grammaire sont corrigées par les reporters. D'un autre côté, l'obligation d'abréger est cause que les délégués des journaux, excepté lorsqu'il s'agit de quelque orateur hors ligne, font subir à la prose qui se débite dans l'enceinte de la Chambre de déplorables mutilations. Il en résulte que maint passage remarqué devient une platitude, que tel mouvement oratoire, qui avait produit de l'effet, passe presque inaperçu. Les orateurs sont donc à la merci des reporters. La réputation des premiers dépend en partie du savoir-faire des seconds. Sans vouloir faire de comparaison mortifiante, nous dirons que les reporters du *Times* n'ont point de rivaux pour l'habileté avec laquelle ils résument les discours sans les défigurer, et glissent sur les menus détails pour mettre en relief les parties les plus saillantes.

Lorsqu'on se reporte à ces temps agités où se discutait le premier bill sur la réforme, et qu'on songe au langage passionné que tenaient les orateurs : lorsqu'on se rappelle les déchainements d'O'Connell, les sarcasmes de Stanley, les violentes apostrophes de Macaulay, on est frappé de la différence qui existe entre le ton oratoire de cette époque et celui d'aujourd'hui. Aujourd'hui, il y a plus de décorum ; mais il faut avouer qu'en revanche il y a plus d'ennui. Rarement les débats s'animent assez pour offrir un véritable intérêt, et le manque d'éclat de la pensée n'est égalé que par la monotonie de l'expression. Si nos pères péchaient quelquefois contre les convenances, il faut se souvenir qu'il y avait dans la première moitié du siècle actuel bien des torts à redresser, bien des abus à extirper. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si la force des sentiments produisait la violence du langage, et si les orateurs

de ce temps songeaient plutôt à ce qu'ils voulaient dire qu'à la façon de le dire. La même brutalité se retrouve dans la langue de la littérature et dans celle de la société. Il est vraiment curieux et instructif d'observer la différence de ton qui distingue la presse de cette époque de celle de notre temps. Les journalistes d'alors se jetaient à la tête des épithètes les plus malsonnantes, et l'on pourrait citer des articles qui attaquaient des journaux adverses ou des hommes publics avec une violence heureusement impossible de nos jours.

Dans les siècles païens, avant que se fût manifestée la bienfaisante influence du christianisme la véhémence grossière des orateurs n'a rien qui doive surprendre. L'exemple le plus frappant qui se puisse citer en ce genre est le discours attribué par Dion Casius à Fufius Calenus dans le Sénat romain, lorsqu'il attaqua Cicéron au sujet des récompenses demandées par l'illustre orateur pour les légions qui s'étaient déclarées en faveur d'Octave au commencement de la guerre civile. Cette diatribe est réellement trop offensante pour qu'on puisse la reproduire. Mais fut-elle jamais prononcée ? C'est ce dont il est permis de douter, car tout porte à croire que Fufius Calenus n'eût pas osé provoquer la foudroyante réplique que Cicéron lui eût certainement infligée s'il avait eu l'audace de tenir un pareil langage.

Les citations classiques ne sont plus guère de mode à la Chambre des communes. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, si l'on considère l'éducation, les antécédents et les goûts de ceux qui composent les assemblées de ce temps-ci. On peut regretter cet état de choses, mais il faut bien en prendre son parti. Saint Paul disait aux Corinthiens : " C'est à celui qui parle dans une langue inconnue de l'interpréter." Mais se figure-t-on un orateur obligé de traduire à son auditoire une citation de Cicéron ou de Virgile ? Il est à craindre qu'aujourd'hui ce ne serait que le petit nombre qui saurait apprécier ce noble passage du discours de Pitt à propos de la motion de Wilberforce sur l'abolition de la traite des nègres, prononcé au moment même où les rayons du jour naissant pénétraient dans la Chambre :

" Alors aussi l'Europe recevra une ample récompense pour la tardive bonté dont elle aura fait preuve en aidant ce continent à se dégager des ténèbres qui, dans d'autres régions plus heureuses, sont depuis longtemps dissipées :

Nosque ubi primus equis Oriens afflavit anhelis,
Illic sera rubens accendit lumina Vesper.

“ Alors pourront s'appliquer à l'Afrique ces paroles dites avec une intention différente :

His demum exactis,
Devenère locos lætos et amœna vireta
Fortunatorum nemorum, sedesque beatas :
Largior hic campos æther et lumine vestit
Purpureo.”

De nos jours, le Parlement a entendu M. Gladstone citer en mainte occasion un orateur classique avec un effet surprenant. La façon chaleureuse dont il accentuait son débit le faisait comprendre de tous.

Chaque orateur a sa manière qu'il serait curieux d'observer. Un des membres les plus distingués du Parlement semble toujours, lorsqu'il parle, se laver les mains, et s'il fait diversion à ce mouvement, c'est pour chercher derrière sa cravate une épingle imaginaire. Un autre balance ses bras arrondis, comme s'il berçait un nouveau-né. Un troisième caresse sa barbe et la relève chaque fois qu'il va dire ou qu'il a dit un de ces bons mots dont il est coutumier. Un quatrième plonge les mains dans ses poches, comme s'il craignait de se voir fouillé par ses voisins. Parlerons-nous de celui qui laisse périodiquement tomber son monocle après chaque phrase, et dont la principale occupation est de le réintégrer sous son arcade sourcilière ?

En somme, il est à remarquer combien peu les Anglais se préoccupent de la grâce dans l'action oratoire ; bien différents, à cet égard, des orateurs de la Grèce et de Rome. Ceux-ci connaissaient toute l'importance du débit, comme accessoire du discours, et le raffinement qu'ils y apportaient ne devait pas ajouter peu de charme à l'harmonie de leur éloquence.

Il n'est pas d'assemblée—si ce n'est peut-être une congrégation d'église—qui soit plus susceptible de s'égayer d'un incident futile que la Chambre des communes. La raison dans les deux cas est la même. Le rire vient en général de la surprise et du sentiment de l'incongruité. Or, pour des hommes sérieusement occupés, toute circonstance comique amène aussitôt un contraste qui provoque forcément l'hilarité. C'est ainsi que la moindre plaisanterie déride sûrement une réunion sérieuse. Il ne se présente pas souvent des occasions offrant une meilleure excuse à la gaieté que l'incident qui signala l'une des séances de l'avant-dernière session. Au beau milieu d'un discours du secrétaire d'Etat de la guerre, un chat parut tout-à-coup dans la salle, bondissant d'une place à l'autre, et finalement disparut sous les banquettes. Ce n'est pas, du

reste, le seul cas où un intrus à quatre pattes soit venu distraire l'attention de la Chambre. Voici ce que rapporte Cobbett dans son *Histoire parlementaire* :

“ Pendant que lord North parlait, un chien qui s'était introduit dans la salle se mit à aboyer, ce qui produisit naturellement une explosion de rires. L'orateur partagea l'hilarité générale. Quand l'ordre fut rétabli, après l'expulsion du quadrupède, lord North reprit, en s'adressant au président, selon l'usage : “ J'ai été interrompu par un orateur nouveau. Cet honorable membre représente-t-il le *Barkshire* (1) ? Je l'ignore ; mais comme son argument est terminé, je vais reprendre le mien.”

Une règle d'or de la Chambre est celle qui défend toute personnalité. Cette prohibition va si loin, qu'aucun membre ne peut parler d'un autre en le désignant par son nom ; il doit toujours user de la périphrase : “ l'honorable membre pour telle ou telle localité.” Le Parlement anglais offre, sous ce rapport, un exemple unique au monde. Ce n'est pas en France, ni en Allemagne, ni aux Etats-Unis que l'on voit rien de pareil. Si, dans la chaleur du débat, un membre des Communes transgresse les lois de la courtoisie, il est promptement et hautement rappelé à l'ordre par l'assemblée entière, et il n'arrive jamais qu'il ne retire pas sur-le-champ ses paroles, en exprimant ses regrets. De tels usages enseignent l'habitude de la modération et préviennent les querelles personnelles. La Chambre des Communes est animée d'un esprit généreux au plus haut degré. Si un membre a quelque grief particulier à exposer, quelque explication particulière à fournir, il peut compter sur une indulgence qu'elle pousse souvent à l'excès. La seule chose qu'elle ne tolère point est l'ennui ; aussi est-elle impitoyable pour les ennuyeux.

VII

Lorsque la Chambre est lasse d'un débat trop prolongé, elle a différentes manières de témoigner sa mauvaise humeur. Les cris de : “ La division ! la division ! ” — “ La question ! la question ! ” s'échappent d'une centaine de gosiers, tandis qu'un concert de grognements inarticulés étouffe la voix du malencontreux orateur qui semble vouloir éterniser la discussion. A la fin, il s'assoit, et personne n'ose plus affronter la tempête qui mugit de toutes parts.

(1) Le comté de l'aboiement.

Alors le président consulte la Chambre. S'il s'agit de la deuxième lecture d'un bill qu'on ait proposé de renvoyer à six mois, il dit : " La question posée devant la Chambre est que tel bill soit lu actuellement pour la seconde fois ; mais il a été présenté un amendement à l'effet de supprimer le mot " actuellement " et d'y substituer ceux-ci : " de ce jour en six mois ". La question que je vais soumettre à la Chambre est que le mot dont la suppression est proposée demeure partie de la question. Ceux qui sont de cet avis diront " oui ", les autres diront " non ". "

Ceux qui veulent que la seconde lecture se termine désirent naturellement le maintien du mot " actuellement " ; de là les cris " oui, oui ", tandis que les opposants crient " non ". Le président jugeant selon la prédominance des voix, dit alors : " Je pense que les " oui " l'emportent ", ou, dans le cas contraire : " Je pense que les " non " l'emportent. "

Disons en passant qu'il est à peu près sans exemple que le président soit trompé dans son appréciation.

Toutefois ces paroles peuvent être à l'instant contredites par un ou plusieurs membres qui affirment absolument le contraire de ce qu'a dit le président, lequel n'a fait d'ailleurs qu'émettre une opinion. Si la ou les protestations sont faibles ou peu nombreuses, le président répète sa première appréciation ; mais, si une voix quelconque s'élève encore pour contredire, il n'y a plus qu'une solution possible.

" Que le public se retire, " dit le président, ce qui annonce le vote de division. Là-dessus il nomme deux scrutateurs pour chaque côté.

Aussitôt un sablier est placé sur la table. Ce sablier dure deux minutes, et ces deux minutes doivent suffire pour réunir tous les membres de l'assemblée.

Les sonnettes électriques retentissent dans tous les coins de la maison. Les *policemen* se présentent aux portes de la bibliothèque, du salon de lecture, du fumoir, partout enfin, en criant : " Division ! " Les membres accourent pêle-mêle, quelques-uns venant de " Saint-Stephen's Club, " à l'extrémité du pont de Westminster (car le club communique avec la Chambre par un fil électrique), si toutefois ils peuvent courir assez vite et ne craignent pas l'apoplexie. Rien n'est amusant comme de les entendre, tout en courant, se demander l'un à l'autre, ou demander à leurs chefs de file : " De quel côté sommes-nous ? sommes-nous des " oui " ou des " non " ? car la plupart ont peu ou point suivi le débat.

Quand le sablier a marqué l'expiration des deux minutes, les portes de la Chambre se ferment et le président pose de nouveau

la question aux membres assemblés, dans la même forme que précédemment. Il arrive parfois que ceux qui ont contredit sa première appréciation, ayant changé d'avis dans l'intervalle, ne persistent pas dans leur contradiction. Dans ce cas, le président, voyant le silence qui accueille ses paroles, les répète sans les accompagner de la formule dubitative. Il dit hardiment : " Les " oui " (ou les " non ") ont le dessus," ce qui tranche définitivement la question de la seconde lecture du bill. Mais, si son assertion est de nouveau contredite, il s'écrie :

" Les " oui " à droite et les " non " à gauche ! "

C'est le vote de division qui commence.

Alors ceux qui vont voter " oui " passent devant le fauteuil du président, pour se rassembler dans le couloir de droite ; tandis que ceux qui vont voter " non " se dirigent vers le couloir de gauche. Dans chacun de ces deux couloirs, à l'extrémité la plus éloignée, se trouve un bureau recouvert d'un tapis de serge verte, de chaque côté duquel est une étroite ouverture par laquelle les membres doivent passer. Deux employés se tiennent à chaque bureau, et chacun pointe sur une liste imprimée les noms des membres qui passent de son côté. Les passages sont au nombre de deux, pour que l'écoulement s'opère plus vite. La moitié des membres présents dans chaque couloir, suivant la lettre initiale de leurs noms (depuis A jusqu'à H depuis I jusqu'à Z), prend l'un ou l'autre des deux passages. Lorsqu'ils ont franchi le tourniquet, ils sortent par la porte située à l'extrémité du couloir, où se tiennent deux scrutateurs, l'un pour le côté des " oui ", l'autre pour le côté des " non ". Chaque membre, en passant devant eux, ôte son chapeau, et les scrutateurs les comptent à haute voix. Chacun de ceux-ci agit par voie de contrôle à l'égard de l'autre, de façon à prévenir toute erreur (1).

(1) A Ottawa, la question peut être déclarée perdue ou emportée sur la simple décision de l'orateur, comme dans les communes d'Angleterre. Mais si cinq membres demandent la division des " oui " et des " non ", l'orateur doit l'accorder. Alors il fait appeler les membres " call in the members ", dit-il au sergent d'armes. Et immédiatement commence le carillon des sonnettes électriques. Les messagers parcourent tous les corridors en annonçant " la division ". De la bibliothèque, de la chambre de lecture, du fumoir, du restaurant on voit accourir les membres pour reprendre leur siège.

Le temps n'étant pas limité comme en Angleterre pour l'appel des membres, les procédés de la Chambre ne peuvent être repris que lorsque le sergent d'armes reparait à la grande porte d'entrée de la salle et salue l'orateur pour lui annoncer qu'il a accompli sa mission, que tous les membres, présents en Parlement, ont été prévenus et sont à leur siège.

Alors l'orateur appelle la Chambre à l'ordre et procède de nouveau à lire la motion qu'il s'agit de décider. Il demande encore une fois si la motion va être adoptée, et se tournant du côté de la droite, il ajoute immédiatement : que ceux qui sont en faveur de la motion se lèvent. Sur cette invitation chaque membre vote à son tour en suivant les rangs des pupitres et commençant par les ministres. A mesure que les membres se lèvent, un assistant-greffier répète à haute voix

Quand l'opération est terminée dans les deux couloirs, et que les quatre scrutateurs sont d'accord sur les nombres, tous les quatre rentrent dans la salle et viennent se placer en ligne devant la table. L'usage veut que les scrutateurs du côté victorieux se placent à la droite et proclament les nombres.

Lorsque le vote a lieu à une heure avancée, et que la Chambre n'est pas retenue par quelque autre objet intéressant, il y a grande presse au bas de l'escalier pour se procurer des voitures. La porte de la salle qui mène à l'escalier est toujours tenue close jusqu'à ce que le résultat du vote soit proclamé. En attendant qu'elle s'ouvre, les membres se rassemblent en foule autour de cette porte, chacun s'efforçant de s'en rapprocher le plus possible, afin d'être bien placé pour la course, car les prétendants sont nombreux et les voitures rares. Quelques-uns ont la précaution de retenir un cab à l'avance; mais la masse doit subir la règle : " premier arrivé, premier servi. ". Au moment où la foule houleuse fait irruption dans la cour, on entend les *policemen* crier : " Un hansom " (un quatre roues).

VIII

Nous avons dit que les membres doivent se lever et rester debout lorsqu'ils veulent parler. Cette règle souffre pourtant une excep-

leurs noms et le greffier les inscrits sur une feuille de division. Les " oui " étant épuisés du côté droit, l'orateur se tourne vers les membres qui siègent à sa gauche et le même procédé se continue, le chef de l'opposition commençant à voter le premier, s'il est favorable à la motion. La même formalité se répète pour constater les noms et le nombre de ceux qui votent " non ".

Tous les membres présents en Chambre au moment de la dernière lecture de la motion sur laquelle il y a division sont obligés de voter, tandis que ceux qui seraient arrivés après cette lecture ne doivent pas le faire. C'est pourquoi il arrive assez souvent qu'un membre exige la lecture des noms des votants s'il s'est aperçu de quelque contravention à cette règle. Le membre dénoncé comme coupable d'avoir ainsi contrevenu doit s'expliquer immédiatement.

Dans le cas d'abstention, deux excuses sont admises : la première, c'est lorsqu'un membre a *pairé*, c'est-à-dire qu'il a convenu avec un membre du parti opposé qui s'absente, de ne pas voter jusqu'au retour de ce dernier ; la seconde, c'est qu'il n'était pas présent en Chambre quand la question a été mise aux voix. Quant au second cas, s'il est constaté, le greffier reçoit instruction de bif-fer le nom du votant de la liste de division. C'est à cause de cette règle qu'il est strictement défendu à un membre de la Chambre de laisser son siège, depuis le moment où l'orateur a posé la question jusqu'après celui où il annonce le résultat final de la division. Aussi gare à celui qui par distraction ou autre cause contreviendrait à cette règle. Les cris assourdissant de " à l'ordre ! keep your seat " ! partant simultanément de tous les coins de la salle rappelleraient bientôt au récalcitrant la mémoire de cet article des règlements, sans que l'orateur eut lui-même à intervenir. Les nouveaux membres qui ignorent cette défense sont souvent exposés à en apprendre l'existence à leurs propres dépens et à tomber dans le piège que sont toujours disposés à leur tendre quelques-uns de leurs aînés, mais une leçon suffit. Le greffier ayant additionné les " pour " et les " contre ", fait son rapport à haute voix à la Chambre, et sur ce rapport l'orateur proclame la motion emportée ou perdue suivant le cas.—Note de la *Revue*.

tion. Si, pendant la durée du vote par division, quelqu'un désire prendre la parole sur un point d'ordre relatif au vote, il doit parler assis. Quelle est la raison de cette différence ? Il serait difficile de l'indiquer. Il semble, toutefois, naturel que, les membres de l'assemblée étant tous sur leurs jambes pendant la division, celui qui parle reste assis pour se distinguer des autres.

A propos des règles qui régissent la discussion, il importe de mentionner qu'à l'exception des cas où la Chambre est en comité, un membre ne peut parler deux fois sur la même question. S'il a appuyé la seconde lecture d'un bill par un discours, il n'a pas le droit de répliquer ; mais il possède ce droit s'il n'a fait que présenter une motion. D'un autre côté, s'il est proposé un amendement à la deuxième lecture de son bill, il peut parler là-dessus, parce que ceci est une nouvelle question soumise à la Chambre.

Mais lorsque la Chambre est constituée en comité, ses membres peuvent parler sur une même question autant de fois qu'ils le veulent.

Quand et comment la Chambre se constitue-t-elle en comité ?

Le budget des recettes est toujours discuté et voté en comité. Toutes les fois qu'un bill a passé à la seconde lecture, ses articles sont également discutés en comité. Dans ce cas, le débat prend souvent le ton d'une conversation familière. Lorsque l'ordre du jour amène la discussion d'un bill en comité, le premier clerc de la Chambre lit le titre du bill en ajoutant : " comité. " Le président quitte aussitôt le fauteuil. Au même moment, le sergent d'armes s'avance vers la table, et, soulevant la masse, la pose sur deux supports placés au-dessous. L'absence de ce vénérable symbole hors de la surface de la table indique sûrement que la Chambre est en comité. Le président spécial du comité (M. Cecil Raikes) apparaît alors derrière le fauteuil du président et prend, devant la table, la place de premier clerc.

Le fauteuil est donc vacant ; mais ce qu'il y a de singulier, c'est que le premier venu peut l'occuper et se croire président de la Chambre, sans avoir pour cela une ombre d'autorité, car tant que la Chambre est en comité, ce n'est qu'un siège vacant comme un autre. L'auteur de cet article se rappelle la stupéfaction, qui fut la sienne, la première fois qu'il vit, à la place de la perruque flottante et de la robe du président, (1) le chapeau noir et la jaquette à pois d'un honorable qui s'était installé dans le fauteuil.

(1) L'orateur de notre Chambre des Communes porte un habit de cour et une robe de soie qui ressemblent au costume des Conseils de la Reine sauf qu'il a en plus une boucle ou rosette de ruban noir au-dessous du collet en arrière.

Il porte le tricorne de nos juges et les gants violets.—Note de la *Revue*.

Lorsque la Chambre a terminé son travail en comité, ou qu'elle en est lasse, M. Raikes prononce la formule voulue ; puis il quitte le fauteuil, et le président reparait comme par enchantement. Le sergent d'armes replace la masse sur la table, et la Chambre est immédiatement reconstituée, comme elle l'était auparavant.

IX

Expliquerons-nous à nos belles lectrices la manière dont elles peuvent avoir accès dans la galerie des dames ? Comme cette galerie ne contient que fort peu de places et qu'elles sont fort recherchées, le droit de chaque membre d'inviter deux dames pour une séance, à un intervalle de huit jours, est déterminé par le sort. Aussitôt après les prières, un groupe se forme autour du sergent d'armes qui inscrit sur un registre les noms des membres qui demandent des billets d'invitation. Si le nombre des places demandées (chaque membre a droit à deux) excède celles de la galerie, le sort décide entre les postulants (2).

En décrivant l'intérieur de la Chambre, il serait inexcusable d'oublier le fumoir, ce sanctuaire de la bonne humeur et de la bonne confraternité. On a dit que la Chambre était le premier club de Londres. C'est surtout au fumoir que s'applique cette qualification. Là, dans une salle assez spacieuse, sans être très-confortable, qui s'ouvre sur la terrasse, toute distinction de parti s'efface, toute querelle politique est oubliée. On pourrait écrire sur la porte le célèbre vers du Dante avec cette variante :

Lasciate ogni " discordias " voi ch'entrate

Là, au milieu des nuages de fumée produits par le cigare ou la pipe, règne la paix, sinon le silence, car il y a toujours un grand bruit de conversations. Là circulent les anecdotes et les bons mots. Les relations s'y forment et les amitiés s'y nouent. On peut détester le " Home Rule " dans l'enceinte de la Chambre ; mais on ne peut se défendre d'aimer les " Home Rulers " dans le fumoir. Il n'y a pas de plus gais compagnons ni de plus sociables que la plupart des membres irlandais. Cœurs chauds, esprits prompts,

(2) A Ottawa la disposition des galeries, ainsi que nous l'avons fait remarquer, en publiant la première partie de ce travail, permet aux membres d'exercer sur une plus grande échelle, en faveur du beau sexe, les lois agréables de l'hospitalité. — Note de la *Revue*.

doués d'une nature impulsive, ils forment un contraste récréatif avec les flegmatiques Écossais et les Anglais toujours réservés, bien que le flegme et la réserve cèdent facilement à la double influence du whisky et du tabac. Il est doux de se reposer dans cet asile de la concorde et d'y chercher un refuge contre les orages et ennuis de la polémique parlementaire en se promenant sur la terrasse, lorsque la lune répand sur la rivière le doux éclat de ses rayons d'argent.

X

En traçant ainsi d'un crayon rapide l'intérieur de la Chambre des communes, nous n'avons pas prétendu la décrire à fond ; à peine en avons-nous esquissé les principaux traits. De ce que le ton de cet article est, par-ci par-là un peu léger, il ne faut pas conclure que la vie d'un membre du Parlement est une vie oisive ou amusante. Loin de là ; elle est au contraire fort laborieuse, si l'élu veut remplir en conscience tous ses devoirs. Pour ne rien dire des commissions dont il fait partie, de la besogne ordinaire des séances, des discours à prononcer, des questions à poser, des votes auxquels il est obligé d'assister au détriment de son repos et de son sommeil, il a les députations à recevoir et à introduire, une montagne de correspondances à entretenir. Les électeurs se persuadent, en général, que leur représentant jouit d'une grande influence auprès du gouvernement et qu'il n'a qu'à demander une faveur pour l'obtenir. La vérité est que l'honorable, lorsqu'il présente une requête, ne reçoit guère que des promesses courtoises, qui se réalisent rarement. Il doit s'en contenter et digérer sa mauvaise humeur, tout en songeant plutôt deux fois qu'une à la façon dont il votera à la prochaine occasion lorsqu'il se sentira pressé par le fouet ministériel.

Les labeurs de la Chambre des communes sont néanmoins au-dessus de ses forces. Elle succombe presque sous le poids qu'elle s'est imposé. Elle entreprend plus qu'elle ne peut accomplir et prétend faire plus de choses qu'il ne lui est possible d'en exécuter. Il suit de là que toutes les mesures promises par le discours de la couronne ne sont pas toujours converties en lois, et que les propositions législatives des membres restent plus d'une fois à l'état de lettre morte. Au commencement de chaque session, la Chambre prodigue son temps, comme un jeune écervelé qui se ruine et jette son argent par les fenêtres. Vers la fin, elle s'accroche à chaque heure avec une énergie désespérée. On a proposé toute sorte de

remèdes pour guérir cette plaie invétérée qu'on appelle " la perte de temps " ; mais jusqu'ici sans résultat. Bien des gens pensent que le meilleur serait de limiter la durée des discours au moyen du sablier, comme dans l'ancienne Rome, soit d'adopter le système français de " la clôture ". A part les exceptions à faire naturellement pour les orateurs hors ligne, il est difficile de croire que tout homme qui ne sait pas dire ce qu'il a à dire en trente minutes, mérite d'être écouté pendant une heure. Ce système restrictif peut soulever des objections ; qu'est-ce qui n'en soulève pas en ce monde ? Il y a, dit le docteur Johnson, des arguments contre les " pleins " et des arguments contre les " vides ". Reste à savoir de quel côté penche la balance. D'un côté, on gagnerait beaucoup en économie de temps, en précision de pensée, en concision de langage ; de l'autre, on perdrait peut-être un peu d'éloquence, à coup sûr beaucoup de paroles inutiles et une infinité de répétitions, pertes qui seraient un gain.

Pour conclure, nous dirons qu'aucune description ne peut donner une juste idée de l'esprit loyal et plein d'honneur qui règne dans la Chambre des communes. C'est le grand conseil d'enquête de la nation. Tout grief légitime est sûr d'y trouver une audition bienveillante et, dans les limites du possible, un redressement. Tout homme y peut exprimer son opinion, avec l'assurance qu'elle sera écoutée. Il peut n'être pas favorisé du don de l'éloquence, il peut échouer comme orateur ; mais si sa parole n'influence pas le vote, son suffrage le modifie. Ce ne sont pas d'ailleurs les membres les plus loquaces qui sont les plus utiles ni les plus considérés. Quant aux petites aspérités du débat, elles s'oublient promptement, et n'affectent en rien l'aménité des relations. Il n'y a pas un tribunal par lequel on préférât être jugé, dans une matière non politique exigeant chez les juges l'équité et le bon sens. Aussi est-il permis à un Anglais de dire que la Chambre des communes est la première assemblée de gentlemen qui existe dans le monde entier.

A. V. (*Blackwood's Magazine.*)

M. THIERS

“Caractère mobile, esprit souple, fin, délié, vif, actif, sans cesse en éveil, plein de ressources et d'expédients, M. Thiers a joué un rôle, ou plutôt plusieurs rôles importants dans les événements contemporains.” Il a été et devait être l'objet de flatteries exagérées et de bien des injures. Ainsi s'exprime Vapereau dans son *Dictionnaire des Contemporains* (Ed. 1858 p. 1662).

Depuis lors M. Thiers a joué un rôle beaucoup plus important dans les événements qui se sont passés en France. Il a été de nouveau l'objet de jugements bien opposés. Pour dégager la vérité du milieu des flatteries et des reproches, il faut examiner quelle a été l'influence de M. Thiers sur la politique de son temps et quels ont été les résultats de cette influence. Cet examen fait, la conclusion sera facile à déduire.

Passons rapidement sur les premières années du séjour de M. Thiers à Paris, alors qu'il était venu y chercher fortune en compagnie de M. Mignet. Ce fut le député Manuel, avocat médiocre, mais turbulent, apologiste des actes de la Convention, ennemi passionné des Bourbons, qui recommanda M. Thiers au banquier Laffite. Celui-ci prenait plaisir à faire de sa maison le centre d'une opposition systématique au gouvernement de la Restauration, et groupait autour de lui tous les mécontents et tous les chercheurs d'aventures. Grâce au patronage de M. Laffite, vers la fin de novembre 1821, M. Thiers fut attaché à la rédaction du *Constitutionnel*.

En ce temps là, ce journal était rédigé par son fondateur, M. Etienne, membre de l'Académie, et qui était un des écrivains les plus en renom du libéralisme. Protégé de Laffite, collaborateur du journal favori des libéraux, M. Thiers eut une fortune rapide; il se vit bientôt recherché par tous les chefs de l'opposition. Dès 1823, c'est-à-dire deux ans après son entrée au *Constitutionnel*, « il était, dit Vapereau, sorti de la pauvreté. Outre ses honoraires,

« il jouissait non de la propriété d'une action de ce journal, comme « on le disait, mais d'une partie du revenu de cette action. » Dans l'automne de cette même année, parurent, en collaboration avec Félix Bodin, les deux premiers volumes de l'*Histoire de la Révolution française*. M. Thiers, travaillant seul à partir de époque, termina, en 1827, le dixième et dernier volume de cet ouvrage, qui n'eut guère de succès jusqu'en 1830. Ici laissons parler Vapereau :

« Mais consacrée en quelque sorte par la révolution nouvelle, » cette histoire « se propagea rapidement et devint populaire. Depuis, M. Thiers l'a retouchée et modifiée sous l'inspiration de ses diverses fortunes. Répandue sous deux formats à plus de 150,000 exemplaires, elle compte près de quinze éditions. *Peu de livres ont exercé autant d'influence sur les contemporains.* »

Cette influence a-t-elle été salutaire ou malsaine ? Les contemporains ont-ils trouvé dans l'ouvrage de M. Thiers un enseignement moral ? Vapereau va répondre à ces questions :

« La critique, dit-il, reprocha à l'auteur une sorte de fatalisme historique » — exemple suivi par son ami Mignet — « qui fait de lui tour à tour l'homme du parti le plus fort, et l'apologiste de quiconque triomphe : Mirabeau, Danton, la Gironde, Robespierre ; *une indulgence excessive pour les vices, la corruption et mêmes les crimes.* » Vapereau, très-partial pour M. Thiers, ne conteste pas la justesse de cette critique ; mais, pour l'atténuer, il vante « la clarté admirable qui semblait naître de la simplicité même du style. L'ouvrage, ajoute-t-il, se recommandait en outre au parti libéral comme une réhabilitation des principes et des actes révolutionnaires. »

En se faisant l'apologiste du parti qui triomphe, M. Thiers a donc enseigné à ses contemporains « une indulgence excessive pour les vices, la corruption et même les crimes du plus fort ; en réhabilitant les principes et les actes révolutionnaires, il leur a donc enseigné la légitimité de la violation de tous les droits accomplie par l'Assemblée de 1789, les 10, 17, 20, 22, 23 et 27 juin, et la légitimité des infamies, des forfaits et des atrocités de tout genre qui sont sortis de ces actes révolutionnaires. Or, s'il est vrai, comme le dit Vapereau, et cela doit être car il était mieux qu'un autre en position de parler avec entière connaissance de cause, s'il est vrai que « peu de livres ont exercé autant d'influence sur les contemporains » qu'en a exercé l'*Histoire de la Révolution française*, il est naturel, — la trame restant la même quoiqu'elle ait changé de mains — que les conséquences des actes révolutionnaires réhabilités par M. Thiers se poursuivent aujourd'hui contre la monarchie et la société, ainsi que contre Dieu et la religion.

En 1849, M. Thiers avait obtenu la faveur de faire partie d'une

expédition de circumnavigation. Mais il abandonna ce projet et resta en France pour combattre le ministère Polignac, qui venait d'être formé par le roi Charles X. Dans ce but, il fonda, avec M. Mignet et M. Armand Carrel, le *National*. « Si le ministère Polignac, dit Vapereau, avait été créé pour renverser la charte, le *National* le fut pour renverser les Bourbons.»

M. Thiers accomplissait ainsi le serment de haine aux Bourbons et à la royauté qu'il avait prêté quelques années avant dans une loge de *Carbonari* sur un crucifix et sur un poignard. Et ce serment a été rappelé à M. Thiers par M. Michel de Bourges, dans le 15^{me} bureau de l'Assemblée nationale, en l'an de grâce 1849. « Tous deux élèves en droit, dit M. Michel de Bourges, nous jurâmes M. Thiers et moi, *haine à la monarchie* avec cette circonstance assez piquante : M. Thiers tenait le crucifix quand j'ai prêté serment et je tenais le même crucifix quand M. Thiers a juré haine à la monarchie.»

Le *National*, dès ses débuts, se fit le propagateur de bruits de coups d'Etat, jetés en pâture à la malignité des opinions. Bientôt après les attaques les plus violentes contre le gouvernement remplirent les colonnes de ce journal ; elles prirent, dit Vapereau, « le caractère d'un défi.» M. Thiers savait que les sociétés secrètes étaient prêtes pour un coup de main ; il poussait le gouvernement à des mesures extrêmes de défense afin d'opposer à ces mesures « la révolte le plus saint des devoirs.» On connaît le mot de M. Thiers à des timides qu'il fallait encourager : « La charte est une citadelle dans laquelle nous étoufferons Charles X ; s'il saute par la fenêtre, il se cassera le cou.» C'était une allusion à l'article 14 de la charte.

« Or, dit M. Laurentie, (*Histoire de France*, T. 11, p. 303.) contre cette tendance systématique, invincible, de la presse à refaire la Révolution, l'action ordinaire de l'Etat était impuissante. La poursuite juridique se lasse, la presse séditieuse ne se lasse jamais.»

C'est dans ces circonstances que parurent, au *Moniteur* du 26 juillet, les *Ordonnances* déclarant « la liberté de la presse suspendue, » sauf autorisation royale ; la Chambre des députés dissoute, la loi électorale abolie. « Ce que l'histoire doit noter, dit M. Laurentie, c'est que le ministère, en agissant ainsi, croyait de très bonne foi ne pas sortir du droit général constitutionnel.»

Dès le même jour, quarante-et-un journalistes, appartenant à onze journaux, et quelques députés se réunirent dans les bureaux du *National*. M. Thiers fut chargé par eux de rédiger une protestation, qui parut, le lendemain 27, dans le *National* et le *Temps*. M. Thiers disait dans cette protestation : « Le régime légal est

« interrompu, celui de la force est commencé ; l'obéissance cesse
« d'être un devoir. »

Après que cet appel à la révolte eût été publié, quand il y avait déjà eu des pierres lancées, des coups de feu tirés, des blessés et des morts, M. Thiers assista (le 27) à une réunion où, dit Vapereau, « il s'efforça mais en vain, de faire prévaloir le système de la résistance légale. » S'efforcer de faire prévaloir le système de la résistance légale lorsqu'on a dit à la populace de prendre les armes, lorsque la sédition gronde partout, lorsque la tempête est déchaînée, n'est-ce pas un signe du caractère mobile dont Vapereau fait un des attributs de M. Thiers ?

La révolution est accomplie ; Charles X a quitté Saint-Cloud pour Rambouillet. Les républicains s'agitent, les orléanistes rudent. Ces manèges ne se font pas sans tromperies mutuelles. Le temps presse pour les uns et pour les autres.

« Dans une telle situation, dit M. Laurentie, les politiques les plus avides d'un changement de royaume, ceux qui semblaient savoir le mieux les pensées ou les penchants du duc d'Orléans, prirent un parti soudain, ce fut d'aller le provoquer hardiment à l'usurpation. En de telles rencontres, la résolution est tout le conseil, la rapidité est toute la réussite. MM. Dupin et Persil, deux avocats du parti libéral, dont le dessein n'allait pas au delà d'une révolution où la bourgeoisie serait reine, coururent à Neuilly avec M. Thiers, celui-ci, jeune encore, n'ayant d'autorité que par le patronage de M. Laffitte, mais déjà brillant d'esprit, et devançant par l'espérance la grande fortune politique qui lui était réservée. »

M. Thiers ne devançait pas de beaucoup par l'espérance la grande fortune politique qu'il avait cherchée dans le renversement de la monarchie légitime, quoique jamais, sous aucun régime, le respect pour les lois, pour les droits individuels, pour la liberté la plus absolue de la presse, n'eût été plus religieusement observé ; quoique jamais il n'y eût moins de destitutions de fonctionnaires et moins de procès politiques ; quoique jamais le crédit public et la prospérité financière n'eussent été portés plus haut ; enfin, quoique le rôle de la France à l'étranger n'eût pas été sans grandeur et sans dignité. (*Discours de M. le comte de Chabrol à la Chambre des pairs, session de 1832*).

Donc le gouvernement juillet, à peine installé, nomma M. Thiers conseiller d'Etat et secrétaire-général au ministère des finances, qui venait d'être donné au baron Louis, abbé défroqué, lequel, dit Louis Blanc (*Histoire de dix ans*, t. IV, p. 302), « s'était posé chez M. Laffitte comme le banquier de l'insurrection avec un laisser-aller qui ne manquait pas de courage ; il avait parlé hautement de

certaines mesures à prendre pour lever des impôts au cas où la révolution se prolongerait." Le baron Louis, au bout de quatre mois, céda la place à M. Laffitte. " M. Thiers, dit Vapereau, voulut également se retirer malgré les instances du nouveau ministre, et il ne fallut rien moins qu'un *commandement exprès du roi* pour le décider à garder son poste." Mais ce poste fut bientôt transformé en celui de sous-secrétaire d'Etat au même ministère. Déjà M. Thiers avait acquis des propriétés pour payer le cens de l'éligibilité et devenir par là ensuite député et ministre ; il fut aussi membre de la classe des sciences morales et politiques de l'Institut, dans laquelle il fit admettre, plus tard, deux athées émérites, MM. Vacherot et Littré.

" Quinze jours après l'installation du nouveau ministre, M. Thiers, dit Vapereau, avait déjà fait face à la crise financière..... C'est heureux début fut attristé par des accusations qu'on fit remonter jusqu'à lui." C'était sans doute pour dissiper sa tristesse que M. Thiers s'était mêlé aux démolisseurs de l'archevêché de Paris. (Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, t. II, p. 274), raconte ainsi cet épisode : " Des ouvriers étaient occupés à abattre la croix de la cathédrale, M. Arago voulut les en empêcher ; ils répondirent qu'ils ne faisaient qu'obéir à l'*autorité*, et montrèrent un ordre signé du maire de l'arrondissement. Témoin de cette lugubre comédie, M. Arago frémissait de son impuissance et comme savant et comme citoyen. Convaincu qu'il y avait parti pris de la part du pouvoir de favoriser l'émeute, il allait donner ordre à son bataillon d'avancer, décidé à tout plutôt qu'à une résignation grossière, lorsqu'on vint l'avertir que *quelques personnages marquants*, mêlés aux gardes nationaux, les engageaient à laisser faire. On lui cita particulièrement M. Thiers, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances. Il l'aperçut, en effet, se promenant devant ces ruines avec un visage satisfait et le sourire sur les lèvres."

Le premier ministre dans lequel figura M. Thiers, fut celui du 11 octobre 1832. Il venait de remporter de grands succès de tribune, qui l'avaient mis en évidence ; il reçut, pour récompense, le portefeuille de l'intérieur. Dans ce poste M. Thiers avait une question délicate à résoudre, la question de la Vendée, où se trouvait Mme la duchesse du Berry. Certes il fallait plus d'adresse que de force pour arrêter le soulèvement dans l'Ouest. M. Thiers, passant entre l'adresse et la force, eut recours à la trahison. Il acheta du juif Deutz le secret de la retraite de Mme la duchesse de Berry, qui fut arrêtée à Nantes, le 9 novembre 1832.

Vapereau ne se montre pas émerveillé de cet acte de M. Thiers ; pour le racheter en quelque sorte, il dit : " Après cet acte mémo-

nable dans l'histoire de la police, M. Thiers contribua à envoyer une armée à Anvers. La prise de cette citadelle, en sauvant la Belgique, vint rendre quelque dignité à la France et à la politique du cabinet." On ne rend aux gens que ce qu'ils ont perdu. Or le rapprochement fait par Vapereau entre le *marché Deutz* et la prise de la citadelle d'Anvers, indique suffisamment que, dans sa pensée, l'acte de M. Thiers devait être racheté parce qu'il n'était digne ni de la France, ni de la politique d'un cabinet prétendant suivre les traditions de la vieille loyauté française.

Passant du ministère de l'intérieur à celui du commerce et des travaux publics, M. Thiers fit voter par les chambres un crédit de cent millions avec lesquels furent achevés l'église de la Madeleine, l'arc de Triomphe de l'Etoile, le palais du quai d'Orsay, incendié pendant la Commune. En même temps disparaissait de la Place Louvois le monument expiatoire érigé à la mémoire du duc de Berry,—il y a des souvenirs qui gênent—tandis que se dressait, sur la Place de la Bastille, la colonne de Juillet, surmontée du génie de la liberté, qui, la face tournée du côté du faubourg Saint Antoine, semble crier aux légions d'émeutiers de cette partie de la capitale : Debout pour l'insurrection !

En 1834, M. Thiers revint au ministère de l'intérieur. Au mois d'avril éclatèrent des insurrections à Lyon et à Paris ; dans les deux villes la lutte fut sanglante. M. Thiers, dit Vapereau, paya de sa personne en marchant contre les barricades. M. de Cormeulin ne parle pas de cet acte de courage de M. Thiers ; il lui reproche, au contraire, d'avoir changé de rôle, et dit : " il a irrémédiablement attaché son nom à l'état de siège de Paris, aux mitraillades de Lyon, aux magnifiques exploits de la rue Transnonain, aux déportations du Mont Saint Michel, aux embastillements, aux lois contre les associations, les crieurs publics, les cours d'assises et les journaux."

Parmi les " magnifiques exploits " de la rue Transnonain, il se passa, dans la maison portant le numéro 12, une scène de boucherie horrible dont on ne saurait rendre M. Thiers responsable, sans manquer à la vérité et sans commettre une injustice flagrante. Transportés de fureur de recevoir les balles d'ennemis invisibles, les soldats, désobéissant à leurs chefs, envahirent la maison d'où partait le feu, et ne firent aucun quartier à ceux qu'ils y trouvèrent.

Le 28 juillet 1835, eut lieu l'attentat de Fieschi. Louis Philippe profita de l'indignation causée par ce crime pour fortifier son pouvoir. Les Chambres furent convoquées et trois projets de lois—*Lois de septembre*—leur furent présentées à bref délai. Vigoureusement défendues par MM. de Broglie, Guizot et Thiers, elles furent

promptement votées. Mais ce fut M. Thiers qui contribua, plus que ses deux collègues, à enlever le vote de la majorité. La rigueur de ces lois—surtout de celle de la presse—était bien justifiée par les circonstances. Mais en s'employant avec ardeur à les faire voter, M. Thiers dut se rappeler avec quelques remords qu'il avait accusé la Restauration d'attenter à la liberté par des lois bien moins rigoureuses que celles-là.

Le ministère du 11 octobre 1832 succomba le 5 février 1836 sur la question de la réduction de la rente, combattue par M. Thiers, qui demanda l'ajournement. Cette demande fut repoussée par 2 voix de majorité ; les ministres donnèrent leur démission.

Louis Philippe profita de la circonstance pour se jouer de M. Thiers : puis il piqua son amour propre en le faisant défier de former un cabinet sans le concours des doctrinaires. M. Thiers répondit au défi en constituant le cabinet centre gauche du 22 février 1836. Il sut rallier au nouveau ministère la majorité qui lui était d'abord hostile, mais il échoua sur la question étrangère. L'Angleterre proposait d'intervenir en Espagne en faveur de Christine contre don Carlos, alors maître de tout le nord de l'Espagne. M. Thiers était d'avis d'accepter la proposition, mais Louis Philippe fut d'un avis différent. Le ministère se retira.

De 1838 au 8 mars 1839, M. Thiers fut avec MM. Guizot et Odilon Barrot, un des chefs de la coalition parlementaire contre M. Molé ; il dirigea toute l'habileté de ses manœuvres en vue de renverser le ministère. Mais à la chute de ce dernier, la difficulté fut, pour les coalisés, de partager les dépouilles ; les trois chefs voulaient avoir chacun la meilleure part. Louis Philippe, qui supportait avec peine la présence de M. Thiers dans ses conseils et qui ne se souciait pas d'être dominé par celui-ci, par M. Guizot ou par M. Odilon Barrot, se débarrassa d'eux en leur disant : " Messieurs, tâchez de vous mettre d'accord. "

M. Thiers imposait comme condition essentielle de son entrée au ministère que Louis Philippe accepterait le fameux programme : " Le roi règne et ne gouverne pas. " MM. Odilon Barrot et Dupin aîné, pour mieux dire tout ce qu'on appelait le " centre gauche " partageait l'opinion de M. Thiers, et voulait que Louis Philippe ne se mêlât plus d'affaires, quoique sa grande prudence, à laquelle on a souvent donné un autre nom, eût préservé la France et l'Europe de grandes crises.

" Qu'on se représente, dit Capefigue, (*L'Europe depuis l'avènement du roi Louis Philippe*, T. X. p. 29) le gouvernement dans les mains de ces têtes folles, inconséquentes, avec la révolution au cœur, la propagande dans la tête et qui connaissaient à peine

l'Europe, ses besoins et ses tendances. Nous aurions eu le désordre des idées, la guerre à l'extérieur, une sorte de système mélangé de hardiesse et de couardise, de la turbulence sans dignité."

Cependant il y eut, par l'intermédiaire du maréchal Soult, des négociations assez longues entre Louis Philippe et M. Thiers; mais elles n'aboutirent pas. "M. Thiers, dit Capefigue à ce propos, par essence ennemi de l'anarchie, se croyait seul capable de diriger les affaires du pays; de là cette outre-cuidance, ce sentiment ridicule de destinée napoléonienne, ce mépris pour les uns, cette aversion pour les autres." Alors fut constitué le ministère du 1er avril 1839. La liste des nouveaux ministres fut, à son apparition dans le *Moniteur*, accueillie par des quolibets et des railleries. On appela ce ministère un cabinet décapité, parce qu'aucune des têtes des colonnes parlementaires n'y figurait. L'émeute du 12 mai, quoiqu'elle eut avorté, décida Louis Philippe à former un ministère plus sérieux; et le soir même fut constitué le cabinet ministère qui dura jusqu'au 23 février 1840.

M. le duc de Broglie, fort épris des idées constitutionnelles du centre gauche et de M. Thiers, qui en était la personnification, conseilla vivement à Louis Philippe de former un cabinet avec cet élément parlementaire; le comte Molé joignit ses conseils à ceux de M. le duc de Broglie. Louis Philippe, ne voyant pas d'autre issue pour le moment, se résigna à charger M. Thiers de la formation du nouveau ministère. Le 1er mars M. Thiers était, pour la seconde fois, président du conseil.

La Chambre des députés accueillit M. Thiers avec faveur; il savait, avec sa parole facile, caresser certaines passions politiques en rapport avec l'esprit révolutionnaire. Mais le centre droit avait contre lui les mêmes méfiances qu'entretenait la majorité de la Chambre des pairs.

On a fait un reproche à la presse légitimiste de n'avoir pas combattu le ministère de M. Thiers. On est même allé jusqu'à dire qu'elle avait montré un faible pour celui qui avait le plus contribué à la chute de la Restauration, parce qu'elle comprenait que M. Thiers au pouvoir, c'était le désordre, la guerre, l'anarchie dans le gouvernement, un obstacle à la consolidation du trône de juillet, toutes choses qui pouvaient inspirer au pays fatigué, une pensée de retour vers la monarchie légitime. Ces reproches, inspirés au parti de la cour citoyenne par la rancune qu'il gardait contre les royalistes qui avaient repoussé ses avances, ne méritent pas qu'on s'y arrête. D'ailleurs, ils se trouvent détruits, en grande partie au moins, par le fait qu'on reconnaissait la loyauté de cette presse en même temps qu'on l'accusait.

“ Les deux idées, dit Capefigue, qui paraissaient dominer, absorber le cabinet nouveau, chose étrange ! c'était l'impérialisme et l'esprit jacobin ; et il ne fallait pas s'en étonner, car ces deux terribles fantaisies se trouvaient dominantes, je dirai presque qu'elles se faisaient homme en M. Thiers. L'idée révolutionnaire, il la caressait par éducation, par vanité ; il l'avait érigée en monument par la colonne de juillet, et maintenant une négociation s'ouvrait avec l'Angleterre pour la translation en France des cendres de Napoléon ; cette idée qui avait sa valeur poétique devait être l'occasion d'odes, de ballades retentissantes, de métaphores, de belle rhétorique, mais n'allait-elle pas grandir d'une façon démesurée les opinions bonapartistes, déjà si puissantes sur le pays ? ”

Les événements ont répondu à cette question. Dix ans plus tard, M. Thiers s'écriait un jour, “ l'Empire est fait ! ” mais il aurait dû ajouter : c'est moi qui l'ai fait, lorsqu'en remuant les cendres de l'Empereur, j'ai ravivé le souvenir de la légende napoléonienne. En effet, à partir de ce moment, on rappela sur tous les tous les campagnes, batailles et victoires du Grand Napoléon, la gloire sans pareille qui avait couronné les aigles impériales. Et comparant le glorieux empire au peu glorieux gouvernement de juillet, le chauvinisme français se prit à regretter le premier et à mépriser le second. Aussi le prince Louis-Napoléon trouva-t-il, en 1848, tous les chauvins de France prêts à l'acclamer comme le continuateur de l'empire et de la gloire de son oncle, nonobstant la République, qui promettait l'âge d'or mais ne le donnait pas.

Le 9 mai 1840, lord Palmerston répondait à la demande du gouvernement par l'intermédiaire de lord Granville, ambassadeur à Paris : “ Le gouvernement de Sa Majesté ayant pris en considération l'autorisation de transférer les cendres de Napoléon de Sainte Hélène en France, vous pouvez déclarer à M. Thiers que le gouvernement de Sa Majesté se fera un plaisir d'accéder à cette demande.”

Peu de temps après Louis Napoléon, réfugié en Angleterre, croyant l'idée napoléonienne suffisamment réchauffée en France jetait au vent une proclamation, dans laquelle il s'écriait : “ Français ! les cendres de l'empereur ne reviendront que dans une France régénérée.” Suivait un décret portant la déchéance de la “ dynastie des Bourbons d'Orléans, ” et nommant M. Thiers “ président du gouvernement provisoire.” Le 3 août, Louis Napoléon s'embarqua à Greenwich et vint échouer à Boulogne, dans une tentative prématurée, contre quelques douaniers et quelques escouades de soldats.

La confiance de Louis Phillippe en M. Thiers n'était pas déjà très grande : elle fut encore amoindrie par le fait que les ennemis de la maison d'Orléans l'associaient instinctivement à leur projets.

“ Si la ridicule tentative de Louis Bonaparte, dit Cœpefigne, jetait un peu de défaveur sur l'idée impérialiste, il y avait une seconde face dans l'esprit de M. Thiers, c'était l'idée révolutionnaire, et il faut la voir se développer dans son administration remueuse. Dès la formation de ce ministère, le parti de la gauche avait espéré un triomphe prochain ; partout un frémissement se faisait sentir dans les fibres du parti jacobin.”

Ce frémissement était causé par le projet, annoncé dès le mois d'avril, de transporter les ossements des morts pendant les trois journées de 1830, sous la colonne de Juillet, en l'honneur de l'esprit de révolte qu'elle glorifie et perpétue. En attendant le jour “ de la solennité funèbre,” le peuple chantait la *Marseillaise* et la *Parisienne*, cette dernière aussi pauvre de rime que de raison. Bientôt survinrent des coalitions et des grèves d'ouvriers, de petites émeutes quotidiennes, menaçant de prendre un caractère plus grave à mesure qu'elles se prolongeaient. Pour réprimer cette agitation, dont il était la principale cause, M. Thiers prit des mesures militaires qui ne firent qu'augmenter les inquiétudes du public. En même temps les journaux de l'opposition attaquaient Louis Phillippe, en l'accusant de parjure et d'infidélité aux promesses de 1830. Le prince ressentait ces attaques avec peine ; tout en restant poli envers M. Thiers, il ne lui dissimulait pas que la position était non seulement désagréable pour la personne royale mais mauvaise pour le gouvernement. Il y avait donc lutte entre Louis Phillippe et M. Thiers. Celui-ci mettait volontiers le public dans la confiance afin de se donner le mérite de défendre avec énergie le programme de la gauche. “ Le roi règne et ne gouverne pas,” et afin de pouvoir rejeter toutes les fautes sur Louis Phillippe. Mais ce fut surtout à propos de la question d'Orient qu'éclatèrent entre Louis Phillippe et M. Thiers des dissidences si profondes que ce dernier dut donner sa démission.

“ Au dehors, dit Vapereau, seul partisan en Europe de Mahémet Ali qu'il soutenait dans ses projets contre la Turquie, M. Thiers se laissa surprendre dans la question d'Orient. Le traité du 15 juillet, qui excluait audacieusement la France du concert européen se conclut à son insu, sous les yeux de M. Guizot, son rival et son ambassadeur à Londres, le premier trompé sans doute dans toute cette affaire. En présence de la coalition qui menaçait la France, M. Thiers sentit se réveiller ses instincts révolutionnaires : il se rapprocha de l'opposition et se prépara sérieusement

à la guerre. De là les ordonnances relatives à l'appel de classes de 1836 et 1839, à la mobilisation des gardes nationales et à la construction des fortifications de Paris. M. Thiers comptait entrer en campagne au printemps suivant : on parlait d'une descente en Italie pour effrayer l'Autriche. Mais ni le roi, ni les Chambres, ni la majorité du conseil ne partageaient ces vues belliqueuses."

Ce fut le réveil des instincts révolutionnaires chez M. Thiers et par suite dans les journaux, sur les théâtres, dans les rues, qui frappa vivement Louis Philippe. En effet, ce n'était partout que chants de la *Marseillaise*, et autres cantates rappelant 1793 ; les armements servaient de prétexte à l'agitation ; les fêtes publiques elles-mêmes étaient une sorte d'imitation de celles de la convention. Tout cela jetait une véritable terreur parmi la bourgeoisie, soutien du trône de 1830. Louis Philippe voulait bien s'associer à un mouvement national, mais il redoutait une guerre révolutionnaire, qui lui aurait fait perdre en un jour le trône mal assis qu'il maintenait en équilibre avec tant de peine. Il concluait donc qu'il faudrait faire la guerre si l'on y était contraint par une nécessité inexorable, mais qu'il ne fallait pas se jeter dans les aventures pour des susceptibilités exagérées et à la suite d'un acte des puissances qu'on pouvait appeler un malentendu.

"Le mot "malentendu," avait été écrit de Londres par M. Guizot, qui, voyant la tournure que les esprits et les choses prenaient en France, écrivait en même temps à M. le duc de Broglie : "Nous retournons vers 1831, vers l'esprit révolutionnaire exploitant l'entraînement national et poussant à la guerre, sans motif légitime, sans chance raisonnable de succès, dans le seul but et le seul espoir des révolutions. L'intérêt de la France ne conseille pas de faire de la question de Syrie un cas de guerre." A peu près vers la même époque, Louis Philippe eut avec M. le comte d'Apony et M. d'Arnim des conversations politiques qui le frappèrent profondément. Par ordre de leurs cours, ces deux diplomates représentèrent que l'Allemagne serait forcée d'armer, si elle se supposait menacée par les armements de la France ; supposition permise puisqu'on parlait d'attaquer l'Autriche en Italie. Louis Philippe répondit qu'il ne voulait pas la guerre et espérait que l'orage se calmerait. Peu de temps après il se rendit au château d'Eu, en Normandie, où il manda M. Guizot. Ce fut là qu'après plusieurs conférences, Louis Philippe et M. Guizot s'entendirent pour former un cabinet dans lequel ce dernier tiendrait une large place. A réable à l'Angleterre, M. Guizot pourrait obtenir d'elle certaines concessions et, par une gracieuse réciprocité, replacer les deux gouvernements en bons termes. L'exécution de cette

combinaison présentait des difficultés. M. Thiers avait pour lui une certaine opinion populaire qu'il fallait ménager. D'un autre côté, Louis Philippe n'avait plus sur les affaires l'ascendant d'autrefois. Il subissait cet effacement avec peine, mais il ne voulait pas paraître en sortir par une sorte de caprice. Il s'agissait donc pour se débarrasser de M. Thiers de saisir l'occasion où la mobilité de son esprit le mettrait en contradiction avec ses propres idées. L'*ultimatum* du 8 octobre fit naître cette occasion, que Louis Philippe ne laissa pas échapper. Après cette note, remarquable par sa timidité, M. Thiers proposait d'immenses armements pour le printemps suivant : cinq cent mille hommes d'armée régulière et trois cent mille gardes nationaux mobiles. Un emprunt ferait face aux dépenses. Louis Philippe, toujours effrayé de la guerre, entreprise dans un esprit révolutionnaire, repoussait les propositions de M. Thiers ; il savait que de nouveaux armements de la part de la France amèneraient un conflit général en Europe. Cependant M. Thiers insistait pour l'adoption de ses projets belliqueux ; il avait préparé pour l'ouverture des Chambres un discours de la couronne, qui était une véritable déclaration de guerre.

Devant de telles exigences, Louis Philippe déclara qu'il voulait se séparer d'un système qui compromettait la France au-dedans et au-dehors, parce que ce système en faisait un centre de propagande et d'agitation révolutionnaire ; qu'il consentirait à faire la guerre, si on lui prouvait que l'honneur et les intérêts de la France étaient compromis ; mais que telle n'était pas sa situation parce qu'aucune puissance ne songeait à la blesser. M. Thiers répondit : " que la majorité du cabinet ne jugeait pas la situation " du même point de vue ; les armements, dans les proportions " indiquées lui paraissaient indispensables et étaient son ultimatum. " Louis Philippe persistant dans son refus, le cabinet du 1^{er} mars donna sa démission, fondée sur ce qu'il " ne pensait pas " le pays assez garanti par l'état militaire tel qu'il existait. "

L'attitude belliqueuse prise par M. Thiers après la note du 8 octobre, laquelle faisait un cas de guerre de la déchéance du pacha d'Egypte, qui n'était pas mise en question par les puissances signataires du traité du 15 juillet, et cédait sur tous les autres points, lui attira pas mal de quolibets. Un vieux diplomate dont les conseils n'avaient pas été écoutés, disait pour se venger : " M. Thiers voulait enfoncer une porte ouverte. "

Voici l'opinion du Capefigue sur le ministère du 1^{er} mars. Cette opinion, comme les autres citations du même historien, doit être prise en considération sérieuse : s'il a mis son nom au bas, c'est Louis-Philippe lui a parlé à l'oreille.

“ Dans l’histoire du gouvernement représentatif, je crois qu’il est peu de cabinets qui, dans une courte période, aient accumulé plus plus de fautes, plus d’étourderie ; la forfanterie à côté de la faiblesse, la ténacité dans quelques idées, l’abandon et la lâcheté dans presque toutes choses, de l’argent remué à pelletées, de tristes marchés, de honteuses spéculations sur les fonds publics, une passion révolutionnaire et des idées de conservation, la ruine des intérêts, la dépréciation des fonds publics, un soulèvement de toutes les passions contre nous ; la rupture subite de ces relations que tant de peines avaient réussi à former depuis 1830 ; le réveil de l’esprit révolutionnaire avec ses plus bruyantes expressions, l’isolement de la France au milieu de l’Europe ; les méfiances non plus seulement des cabinets, mais encore des peuples, témoin la paisible Allemagne qu’il a fallu tant d’efforts pour calmer !

“ Et cependant ce ministère était composé d’hommes de quelque valeur individuelle ; ce qui manquait aux plus jeune têtes de ce conseil c’était l’intelligence de l’Europe ; tous d’une mauvaise éducation politique, élevés avec les idées de la Révolution et de l’empire.... ils ne savaient pas le premier mot des traditions et des caractères européens ; ils avaient voulu effrayer les cabinets, et les cabinets s’étaient joués d’eux avec un bon goût, une fermeté digne des fatales époques de 1813 et 1815.”

Au moment où M. Guizot forma le cabinet, connu sous le nom de ministère du 29 octobre, et qui devait être le dernier de l’établissement de Juillet, l’esprit de guerre contre l’Angleterre était dominant dans toute la France ; mais les républicains poussaient cet esprit dans la voie de l’émeute.

Cependant pour répondre aux réclamations des puissances, il fallait désarmer ; pour ne pas heurter de front l’opinion populaire, il fallait conserver les cadres formés par M. Thiers. C’était dans ces circonstances que la session des Chambres allait s’ouvrir. La Chambre des députés avait certes des instincts révolutionnaires, mais elle craignait la guerre. L’adresse lue par Louis-Philippe exprimait à la fois le désir de maintenir l’harmonie européenne et celui de donner satisfaction à l’orgueil national. Le calme se fit.

Lors des débats de la réponse à l’adresse, M. Thiers mit trois heures à développer son système. S’il fut écouté avec curiosité, il le fut sans faveur. “ Le discours de la couronne, dit-il, a prétendu qu’on espérait la paix ; il n’a pas dit assez : on est certain de la paix. En effet pourquoi le cabinet du 29 octobre a-t-il remplacé le cabinet du 1er mars ? Parce que le cabinet du 1er mars n’a pu obtenir des mesures qu’il jugeait nécessaires et qui pouvaient amener une guerre éventuelle. Le cabinet du 29 octobre, au con-

traire, veut la paix certaine, et il l'aura." M. Guizot, piqué de ces paroles qui mettaient son patriotisme en suspicion, répondit : "Ce n'est que la moitié de la vérité. De quel droit nous accusez-vous de vouloir la paix à tout prix ?"

Dans une autre partie de son discours M. Thiers dit : "La guerre ce mot est terrible, mais nous n'étions pas prêts, et alors même que nous eussions été les plus faibles, si j'avais cru indispensable de la commencer, je l'aurais faite." M. Thiers avouait donc qu'on venait d'échapper à une guerre, qui n'avait aucune chance de succès, si ce n'est pour la Révolution républicaine, exploitant le sentiment national. M. Thiers, à un moment, avait donc été sur le point de commettre la faute dont il voulut plus tard préserver le second empire ; c'est-à-dire, commencer la guerre sans être prêt.

Un incident peu honorable pour la morale de l'Etat, surgit au milieu de la discussion. Un député, M. Desmousseaux de Givré, dénonça à la tribune des suppressions de dépêches et des manœuvres frauduleuses pratiquées à la Bourse sur la rente, pendant les sept mois du ministère de M. Thiers. Quoique l'accusation ne fut pas directe, M. Thiers la prit pour lui et répondit : "C'est dans l'intérêt de l'état que j'ai gardé pardevers moi les nouvelles pour donner au conseil des ministres le temps de délibérer. S'il y a eu des spéculations, je les ai toutes ignorées et quand elles ont été connues, le ministère a ordonné des poursuites." Toutefois, personne ne put nier, chacun en se défendant d'y avoir participé, qu'il n'y eût eu des spéculations et des fortunes scandaleuses réalisées dans des tripotages de Bourse.

C'était la seconde fois que la pureté de l'administration de M. Thiers était mise en question à la tribune sur des affaires très-déliçates. En 1836, M. Jaubert avait dénoncé des marchés à pots de vin pour des travaux publics ; le scandale avait été grand et difficilement étouffé. Sans aucun doute, M. Thiers était personnellement étranger à ses trafics ; mais on voit par là, qu'il n'était pas très-scrupuleux dans le choix de son entourage.

En janvier 1841, M. Thiers prêta son concours au ministère pour défendre la loi sur les fortifications de Paris, lesquelles, sur son conseil, avaient été commencées en vertu d'une simple ordonnance royale. M. Thiers ne reparut à la tribune qu'en 1842 pour soutenir la loi qui excluait la duchesse d'Orléans de la régence du royaume. "En 1844, dit Vapereau, il entra dans la lutte à propos de la discussion de l'adresse : il fit une critique amère du ministère Guizot et lui reprocha son incapacité. Chef du centre gauche, il essaya de rallier l'opposition dynastique. Traitant toutes les thèses populaires, il parla contre l'accroissement du pouvoir des jésuites (2 mai 1845)"

En quoi consistait donc cet accroissement du pouvoir des jésuites, qui a donné la berlue à Vapereau, comme si M. Thiers, en évoquant ce fantôme, eût eu en vue autre chose que de réchauffer sa popularité en s'adressant à de mauvaises passions ? La Restauration, cédant aux clameurs des libéraux, avait enlevé aux jésuites la faculté d'enseigner la jeunesse ; ils avaient tourné leur activité d'un autre côté. "Privés de leurs colléges, dit M. Chantrel, (*Hist. contemp.* pp. 457-58,) les jésuites tournèrent leur activité vers les missions, vers la prédication, la direction des âmes et les travaux littéraires et scientifiques. Leur nombre s'accrut assez rapidement pour que la France fut divisée en deux provinces, celle de Paris et celle de Lyon. Le libéralisme s' alarma de ces progrès qui témoignaient de la confiance qu'inspiraient les jésuites ; quand la liberté profite à la religion, le libéralisme s'empresse de la restreindre ; il n'en veut que pour lui. M. Thiers se fit le porte drapeau de ce faux libéralisme, dont il partageait alors tous les préjugés et toutes les mesquines passions, et sa voix fit écho dans la Chambre des députés à celle de deux professeurs du Collège de France, MM. Quinet et Michelet qui ne cessaient de crier à la ruine de la société si l'on n'avisait à restreindre la liberté des jésuites et du clergé." Le gouvernement défendit le principe du droit de tout citoyen français de résider sur le territoire du royaume ; les propositions de M. Thiers furent repoussées. Mais par une interprétation, le Dictionnaire de l'Académie dirait *jesuitique*, mais disons *judaique et libérale* de la loi sur les associations, le gouvernement interdit aux jésuites de résider à plus de vingt dans les maisons qu'ils possédaient. Malgré les efforts du libéralisme, "cette canaille jésuitique" comme disait d'Alembert en écrivant à Voltaire, (*Lettre du 23 juin 1877*,) put continuer à faire le bien. Si les attaques de M. Thiers contre les jésuites servirent sa popularité auprès des libéraux, elles ne firent qu'augmenter celle des Révérends Pères auprès de toutes les familles catholiques de France. Ainsi il manqua son but : un plus grand bien sortit du mal qu'il avait voulu faire.

"Sans paraître aux banquets réformistes de 1847, M. Thiers, dit Vapereau, n'en prit pas moins part à l'agitation. Il y excitait par l'organe du *Constitutionnel* ; il y contribua surtout par ses discours dans la session mémorable de 1848, qui fut la dernière de la monarchie de juillet. Jamais il ne fut plus éloquent et plus agressif."

On sait que la révolution de février 1848 sortit de cette agitation ; M. Thiers avait-il prévu ou désiré cette révolution, qui renversa le trône de Louis Philippe ? Quoi qu'il ait puissamment contribué à l'amener, il ne l'avait ni prévue ni désirée. En jouant le jeu par-

lementaire dangereux d'attaquer M. Guizot pour renverser le ministère, il n'avait en vue que de reprendre le portefeuille perdu le 29 octobre 1840. Tel était si bien son but, et tellement croyait-il l'avoir enfin atteint, qu'il se hâta, le 24 février au matin, de se rendre aux Tuileries, à l'appel de Louis Philippe, qui le chargeait de former un ministère. Mais ayant pu, chemin faisant, juger des dispositions de la population et constater que sa "popularité" ne suffirait pas à calmer l'émeute, il demanda l'adjonction de M. Odilon Barrot, qui avait été le héros des banquets. Louis Philippe se résignait, pour la troisième fois, à subir M. Thiers; résignation inutile, car celui qui avait le plus combattu, le plus dénigré le système, était désormais impuissant à le sauver. Ce fut en vain qu'il adressa "aux citoyens" de Paris une proclamation où il prenait pour devise: Liberté, ordre, réforme! sa voix ne fut pas écoutée. "En butte aux violences et aux injures de la foule, dit Vapereau, et voyant qu'il ne suffisait plus à la situation, M. Thiers, donna sa démission, et Louis Philippe partit pour l'exil. Ainsi se trouva justifiée à l'égard du prince et à l'égard du ministre, cette parole de la Sagesse: "Celui qui sème le vent recueille la tempête."

II

Si M. Thiers avait suivi Louis Philippe dans la bonne fortune, il ne le suivit pas dans la mauvaise. La république était à peine proclamée à l'Hôtel de Ville par quelques émeutiers, que M. Thiers s'empressait d'envoyer son adhésion au gouvernement provisoire. Il prouvait, par cet empressement, la justesse du mot de Louis Philippe: "Toute révolution triomphante est légitime pour M. Thiers." Si étrange que puisse paraître ce mot dans la bouche de Louis Philippe, qui, lui-même, se croyait légitime par le fait d'une révolution triomphante, il n'en est pas moins cruel pour M. Thiers. Louis Philippe on le voit, avait une médiocre estime pour M. Thiers et une médiocre confiance en lui. Quelle que soit l'opinion qu'on ait de Louis Philippe, il faut reconnaître que, sous les apparences d'une bonhomie presque vulgaire, il cachait la ruse d'un vieux procureur normand. Cette ruse, qui déconcertait les plus habiles, servait merveilleusement à ce prince pour user les hommes les uns par les autres; pour les employer aussi longtemps qu'il les croyait utiles à sa politique, et pour les congédier le jour où ils voulaient faire leur volonté et non la sienne. Louis Philippe, c'est incontestable, avait une parfaite connaissance des hommes poli-

tiques de son temps. Il jouait à la bascule avec eux, qu'on nous passe le mot, tantôt les faisant monter, tantôt les faisant descendre. Il avait, en somme, très peu d'estime pour chacun d'eux, M. Guizot excepté. Ce dernier, si peu de sympathie qu'on ait pour son caractère rêche et gourmé, était comme homme d'Etat, bien supérieur à M. Thiers. Quoi que dise la Révolution en faveur de ce dernier, il restera toujours fort au-dessous de M. Guizot, comme homme d'Etat, comme historien et littérateur. L'un et l'autre ont été révolutionnaires, cela est vrai, mais avec cette différence que M. Guizot s'est efforcé de maintenir la Révolution dans les principes des cahiers de 89, tandis que M. Thiers l'a toujours poussée vers l'esprit de 91. La tâche entreprise par M. Guizot était d'une réalisation impossible, parce que, la monarchie légitime exclue, il n'avait aucune force réelle pour remonter à la source du principe d'autorité qu'il voulait faire prévaloir, d'accord avec Louis Philippe. Devenu *conservateur*, tandis que M. Thiers resté *révolutionnaire*, mettait le trône de juillet en danger sous prétexte de le servir, ce n'était donc pas sans raison que Louis Philippe disait : Toute révolution triomphante est légitime pour M. Thiers. Il y avait dans ce mot un reproche et une prévision : reproche d'ingratitude contre M. Thiers, dont le gouvernement de juillet avait fait la fortune ; prévision du mal qu'il ferait à la dynastie d'Orléans et de l'abandon dans lequel il la laisserait. Reproche qui était mérité ; prévision qui s'est vérifiée.

L'adhésion de M. Thiers à la République fut reçue avec défiance par les hôtes de l'Hôtel de Ville ; cependant il déclarait adhérer au nouvel ordre de choses, " croyant la monarchie bien finie." Pour faire suite à cette déclaration, M. Thiers se présenta aux élections de la constituante, " ne voulant pas, disait-il dans sa profession de foi, rester étranger aux destinées nouvelles de son pays." (*Vape-reau*, p. 1661.) Mais la " popularité " du personnage " était allée où va le vent des plaines ; " il ne fut élu dans aucun département.

La *bourgeoisie*, c'est-à-dire une classe d'enrichis dans l'industrie, dans le commerce et dans la bureaucratie, classe pour laquelle le gouvernement de juillet se montra toujours plein de complaisance, gardait rancune à M. Thiers. Elle combattit partout sa candidature en l'accusant d'avoir été le principal auteur de la chute de Louis Philippe. Cette classe d'enrichis avait acquis une importance prépondérante. Les impôts fonciers, par elle payés, faisaient des électeurs de tous ses membres ; l'impôt des patentes, joint aux impôts fonciers, faisait de la plupart des éligibles. C'était dans ce milieu que le gouvernement recrutait sa majorité ministérielle ; c'était dans ce milieu, que, en retour, il répandait avec profusion,

les croix d'honneur, les bureaux de tabac, les perceptions, les bourses et les demi-bourses pour les écoles spéciales et les collèges royaux. Ce qui caractérisait particulièrement ces enrichis, c'était l'esprit voltairien contre l'Eglise, une étroitesse de vues allant jusqu'à la cécité morale, une aprêté au gain n'ayant d'égale que leur avarice, enfin une bouffissure de gloriole dépassant le comique. Tel cancre, couvert de velours et de breloques d'or mais qui n'aurait pas donné un sou à un pauvre, attrapait-il une croix d'honneur ou une médaille à l'exposition, aussitôt il regardait du haut de sa grandeur n'importe qui eut-il vingt-quatre quartiers de noblesse bien comptés et bien portés.

La rapidité de certaines grandes fortunes faites dans des entreprises industrielles, éblouit malheureusement bon nombre de gentilshommes de moyenne aisance. Leurs revenus ne suffisant pas pour faire florés à Paris, ils hypothéquèrent leurs terres afin de se procurer des capitaux et se lancer eux aussi dans l'industrie. Mais faute d'aptitude à cette nouvelle carrière, ils ne purent rivaliser avec les autres; leur ruine fut bientôt complète. Et leur ruine financière entraîna la perte de l'influence qu'ils avaient eue jusqu'alors sur leurs fermiers, métayers et journaliers. Ainsi s'explique, dans une grande mesure, le changement en mal qui s'est opéré dans l'esprit des paysans. N'ayant plus ni les exemples ni les conseils de *not'moussieu* pour les guider, ils sont devenus une proie facile pour les avocats de village, qui ne se sont pas épargnés à les pervertir.

Les fils des riches industriels, élevés, en grands seigneurs, ayant pris dans l'Université les plus détestables idées, ne voulant pas retourner à l'usine paternelle, ont donné cette génération incrédule de romanciers sans morale, de journalistes sans principes, d'avocats sans clients, de médecins sans malades, d'ingénieurs sans génie, courant après les aventures révolutionnaires pour devenir "quelque chose" dans l'Etat, et vivre grasement aux dépens de tout le monde.

Les fils des gentilshommes ruinés, élevés un peu à l'aventure, sans inclination pour le travail, ont donné cette génération poussive de propres à rien qui n'ont su que manger en nœuds de cravate les débris de la fortune paternelle. Mais depuis 1850 une nouvelle génération, sortant des maisons d'éducation religieuses, monte et grandit chaque jour et va peupler l'armée, la marine et les administrations publiques. Ce sont les premiers jeunes hommes de cette nouvelle génération qu'on a vus, sur les champs de bataille, offrir bravement leurs poitrines aux balles des Prussiens et mourir non-seulement en soldats, mais aussi en chrétiens. Hon-

neur à cette nouvelle génération ! Honneur aux maîtres qui la forment ! Ils sauveront la France en renouant les traditions de foi, d'honneur, d'obéissance à l'autorité et d'esprit de sacrifice qui avaient fait du royaume des Francs le plus noble et le plus glorieux de tous les royaumes du monde. Cette digression, en montrant sous le véritable jour la situation morale de la France en 1848, fera comprendre ce qu'elle avait perdu sous le régime de juillet, et comment la Révolution a pu marcher si rapidement au point où elle est rendue, menaçant de détruire tout ce qui reste des institutions chrétiennes. Pour la société française, qui a usé de tous les expédients, la question se réduit, aujourd'hui, à ces termes : être ou n'être pas, demain.

La bourgeoisie orléaniste, encore influente au lendemain de la révolution de février, fit échouer M. Thiers aux élections générales. Mais l'homme qui avait donné le plus de gages à la Révolution et dont l'éloquence et l'habileté seraient toujours à son service, cet homme ne pouvait pas rester à la porte du parlement. On peut constater par le fait suivant l'action et la force de cette puissance occulte, partout présente, partout invisible, qui, depuis un siècle, s'étend sur toute la France, on peut même dire sur le monde entier. Evincé de la représentation parlementaire par tous les départements à la fois au mois d'avril, M. Thiers fut élu, dans les premiers jours de juin, par les départements de la Seine, de la Seine-Inférieure, de l'Orne et de la Mayenne. Vapereau dit que cette élection fut regardée comme un danger pour la République. Le biographe de M. Thiers confond ici la chose avec les hommes qui l'avaient faite et voulaient la garder pour eux. Ceux-ci, en effet, virent d'un mauvais œil cette quadruple élection. Tout révolutionnaires qu'ils étaient, force leur était de reconnaître la supériorité de M. Thiers dans l'art de la Révolution ; aussi craignaient-ils qu'il ne prit leurs places, en conservant l'étiquette de la République. Le coup que les hommes de février redoutaient de la part de M. Thiers, leur vint d'un autre côté. Les journées de juin les firent descendre du pouvoir. Le général Cavaignac fut nommé dictateur : il resta à la tête du gouvernement, qu'il conduisit d'une main ferme et avec une grande probité, jusqu'à l'élection du prince Louis Napoléon, à qui il céda la place. Durant cette période, le rôle parlementaire de M. Thiers est relativement effacé, mais il n'en a pas moins une grande influence sur la politique de la droite de l'Assemblée, parmi laquelle il entretient la division dans les esprits, en affectant de conseiller, au nom de l'ordre, la conciliation et l'union des partis. Ce fut à cette époque que M. Thiers publia un livre du *Droit de propriété*, " une œuvre

d'à propos, dit Vapereau, écrite au courant de la plume, moins remarquable par l'originalité ou la force des doctrines que par la facilité et la lucidité du style."

Facilité et lucidité du style ce sont certes de grandes qualités, mais elles ne sauraient suffire à une œuvre grave et sérieuse. Or le livre de M. Thiers, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, fut écrit en réponse "à l'appel que le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, fit à ce corps savant pour combattre le socialisme." Vapereau dit poliment, mais enfin il dit que M. Thiers resta loin du but.

Le R. P. Deschamps, analysant le livre de M. Thiers, prouve (*Les Sociétés secrètes, T. II, pp. 131-37*) que "les principes philosophiques posés par M. Thiers autorisent en réalité le communisme." Qui dit communisme dit socialisme, et réciproquement. Le R. P. Deschamps cite entre autres cette phrase: "Chacun aura comme le demandent les besoins de notre nature, son champ, dans son champ sa demeure dans sa demeure, sa famille, telle que nous l'entendons pour le moment; il aura tout cela non comme propriété, ce qui serait impossible, mais au nom de l'Etat et en qualité de son fonctionnaire travailleur, n'importe à quel titre selon sa capacité." (*Thiers, De la Propriété, chap. III.*)

On retrouve en effet dans cette phrase, mais en d'autres mots que dans Louis Blanc et Robert Owen, un mélange d'idées communistes et socialistes excluant Dieu et la religion chrétienne. L'application de ces idées n'aurait pu que conduire à l'anarchie et au désordre, comme y conduit nécessairement toute théorie sociale conçue en dehors du plan chrétien. En proposant, comme remède contre le socialisme, que la terre n'appartienne à personne, mais qu'elle soit répartie par l'Etat en raison des capacités, M. Thiers entrait à pleines voiles dans l'utopie socialiste, qu'il prétendait combattre. "A chacun suivant sa capacité, dit Louis Blanc, à chaque capacité suivant ses œuvres, et par conséquent, plus d'héritage, association universelle fondée sur l'amour, et par conséquent plus de concurrence." (*Hist. de dix ans, T. H., p. 269, T. III, p. 107.*) Entre la doctrine socialiste, résumée en ce peu de mots par le chef de l'école en France, et la théorie développée par M. Thiers pour faire obstacle à cette doctrine, bien habile sera celui qui découvrira une différence. La faiblesse de l'argumentation de M. Thiers, si facile et si lucide que soit son style, prouve surabondamment qu'il n'y a intelligence humaine qui puisse, en se séparant de la vérité chrétienne, défendre victorieusement la famille et la propriété. D'ailleurs M. Thiers fait bon marché de la famille.

Elle n'est pas, à ses yeux, constituée divinement pour durer aussi longtemps que durera l'humanité ; elle est un fait du moment. La conséquence de cette théorie sur la famille, est qu'il n'y a plus de droit de propriété, réglé dans son exercice par les lois, les clauses ou les conventions des pères, chefs de famille, ou des pères chefs des tribus et des nations. Ainsi se trouvent niés par le défenseur du *Droit de propriété*, les traditions, l'histoire de tous les peuples et le grand précepte de la loi de Dieu, qui établit mon droit certain de propriété et le droit de propriété de mon voisin : *Bien d'autrui tu ne prendras ni retiendras à ton escient ; bien d'autrui tu ne désireras pour l'avoir injustement*. Singulier défenseur du *Droit de propriété*, on en conviendra, celui qui propose de transporter à l'Etat la *propriété* de la terre que Dieu a créée et donnée à l'homme avec le droit d'en jouir et le devoir de la cultiver, en lui disant : *Crescite et multiplicamini et replete terram, et subjicite eam*. Dieu en donnant cet ordre n'a pas en vue l'Etat ayant l'homme à ses ordres " en qualité de fonctionnaire travailleur, n'importe à quel titre selon sa capacité." Dieu adresse directement cet ordre à l'homme et à la femme qu'il a créés,—*masculum et feminam creavit*. L'homme et la femme donneront naissance à la famille ; la famille jouira d'une portion de la terre à la condition de remplir le devoir de la cultiver ; et, ce devoir rempli, la famille aura acquis le *Droit de propriété*, c'est-à-dire aura acquis une chose qui lui est propre, particulière, et dont nul au monde ne peut disposer, si ce n'est le père de famille. Et vraiment, combien est admirable et simple l'ordonnance divine qui régit de la sorte la famille et la propriété. En créant le monde, Dieu a donné à l'humanité la propriété collective du globe avec tout ce qu'il porte ; sur le mont Sinaï, il a posé la base de toute propriété privée. Les philosophes auront beau imaginer les plus séduisantes utopies ; les économistes auront beau entasser système sur système, ils ne changeront rien à cette ordonnance. Aussi bien M. Thiers, doué de tous les dons de l'intelligence et de l'esprit, échoua-t-il dans la tâche de constituer la propriété sur une base nouvelle. Son livre passa presque inaperçu, malgré les éloges qu'en fit le *Correspondant*.

" Au 10 décembre, dit Vapereau, M. Thiers vota pour la présidence du prince Napoléon, dont il avait d'abord combattu la candidature. Les journaux lui imputèrent même longtemps d'avoir déclaré " qu'une telle élection serait une honte pour la France. L'honorable M. Bixio ayant répété et affirmé ce propos devant l'Assemblée, M. Thiers lui répondit par une provocation, et le duel eut lieu avant la fin même de la séance. Quelle fut l'issue de ce duel ? Vapereau, aussi discret au nom de M. Bixio qu'à celui de

M. Thiers, ne le dit pas. Mais on sait qu'il ne fut mortel ni pour l'un ni pour l'autre des deux adversaires.

“ Réélu par la Seine Inférieure à l'Assemblée législative, M. Thiers, continue Vapereau, y prit part à tous les débats importants ; il vota pour l'expédition de Rome, pour la loi sur l'instruction publique du 15 mars 1850 ; comme pour la suppression des clubs et pour la loi électorale du 31 mai.”

La loi du 31 mai avait été inspirée à la majorité conservatrice—c'était la dénomination adoptée—par la crainte du socialisme qui venait de se signaler dans l'élection de M. Eugène Sue. Cette loi fut un des instruments dont Louis Napoléon sut le mieux se servir pour dépopulariser l'Assemblée, d'ailleurs médiocrement populaire. Louis Napoléon se fit le champion du suffrage universel contre l'Assemblée qui voulait en restreindre l'exercice. Ce peu de mots suffit au sujet d'une loi qui n'a jamais été mise à exécution. Napoléon l'abolit peu de temps après le coup d'Etat de décembre. Parlons maintenant de la loi du 15 mars 1850 et de la part que M. Thiers y a prise.

L'article VI de la constitution de 1848 portait : “ L'Enseignement est libre.” Il fallait toutefois une loi qui réglât cette liberté en donnant des garanties à la société, tout en accordant à l'initiative privée l'action à laquelle elle avait droit. Ce fut, sous prétexte d'atteindre ce double but, que les habiles combinèrent la loi du 15 mars 1850. Tout en rendant possible la concurrence avec les établissements de l'Etat, cette loi fut conçue,—on a l'aveu de M. Thiers—de façon à consolider l'Université et agrandir son influence.

Des intrigues multiples, nouées dans la fameuse *Réunion de la rue de Poitiers*, dont nous parlerons plus loin, remplaçaient alors la grande et vraie politique, la politique des principes. Embrouillés au milieu de ces intrigues qui épuisèrent l'*Assemblée législative*, une foule d'honnêtes députés se laissèrent entraîner, par amour de l'ordre, à de regrettables compromis.

“ Parmi les personnes, dit le R. P. Deschamps, (*Tom III p. 234 et suiv.*) qui figuraient au premier rang sur la scène des affaires se trouvait un homme dont le nom avait fait du bruit dans les questions de liberté agitées de nos jours. Doué d'une imagination brillante, d'un cœur généreux, d'une foi sincère, il était un peu vain, trop sensible à la flatterie, et laissait beaucoup à désirer du côté du jugement. Jeune encore il s'était donné corps et âme aux doctrines lamanaisiennes, il avait dans le journal l'*Avenir*, demandé comme un droit la liberté absolue des cultes et la liberté absolue de l'enseignement. Devenu plus tard membre actif de la pairie,

membre des comités historiques, président des comités de liberté religieuse et de liberté d'enseignement, chef du *parti catholique*, de *l'Eglise laïque*, comme on disait quelquefois, il s'était rallié au gouvernement de Louis Philippe, et il continuait à déclamer contre toute origine divine, tout droit divin dans les pouvoirs temporels. Il ne demandait plus en 1850 que le droit restreint de pouvoir faire concurrence dans quelques établissements particuliers, avec l'argent des Pères de familles, aux établissements et à l'Université de l'Etat dotée de toutes les ressources d'un immense budget,—payé par les mêmes pères de famille. Ce fut là l'homme que choisirent les habiles pour recouvrer et rendre à l'Etat sa suprématie et son omnipotence enseignante et M. Thiers proclama ce choix du haut de la tribune, en disant que sa main avait touché celle de M. de Montalembert.

“ La tâche à laquelle M. Thiers consacra alors toutes les puissances et toutes les habiletés de son esprit d'intrigue fut facilitée par la présence au ministère des cultes et de l'instruction publique de M. de Falloux. Orléanistes et légitimistes l'avaient poussé là, comme le plus apte à fonder sur la question de l'enseignement la *fusion* des deux partis dont on commençait à parler dès lors. Louis Bonaparte qui cherchait en ce moment à plaire à tous les partis, surtout aux légitimistes faciles en alliance, l'avait à son tour choisi ou accepté pour un temps ; il sentait qu'il avait besoin d'eux pour rendre à ce qu'il appelait la *grande institution* de son oncle l'influence et les avantages qu'elle venait de perdre, et pour recueillir tout à la fois la reconnaissance des dupes, foule immense, qui ne manqueraient pas d'appeler, grâce aux habiles, *liberté d'enseignement*, un changement quelconque de forme et le retour même de la France au régime de l'éducation d'Etat tel qu'il l'avait conçue, détachant de Rome le prêtre même, et façonnant dès l'enfance le Français de toutes les conditions à être l'homme-lige de la Révolution et de toutes les dictatures.”

Le R. P. Deschamps adresse ici aux légitimistes un reproche qui n'est pas mérité, ou qui devrait être moins général. Les chefs parlementaires, cela est vrai, se montrèrent faciles en alliance ; mais, dans le parti légitimiste et dans l'Assemblée, ils rencontrèrent une forte opposition ; opposition si forte que le parti fut, pendant un temps, divisé en deux camps bien distincts.

“ Les instruments trouvés poursuit le R. P. Deschamps, on mit tout de suite la main à l'œuvre. Une commission fut nommée pour préparer le projet de loi. MM. Thiers et Cousin en faisaient partie avec plusieurs membres de l'Université, et les catholiques, qui s'y trouvaient d'ailleurs en minorité, furent leurs dupes.

“ Dans une matière considérée jusques-là dans tous les pays catholiques comme ne relevant que de l'église, mixte au moins, pour abonder dans le sens le plus accommandant, que deux simples ecclésiastiques seulement fissent partie de la commission chargée d'élaborer un projet de loi, c'était déjà chose exorbitante ; mais qu'ils y soient entrés sans mission ni du Souverain Pontife, ni de l'épiscopat français, et qu'ils n'y figurassent que comme anciens universitaires, au nom de l'Etat, et choisis par le ministre, c'est ce qu'il est difficile d'expliquer et de comprendre.

“ Les droits de l'Eglise y furent donc sans peine abandonnés : rien n'indique même qu'ils eussent été rappelés à la commission par qui que ce fût, et le projet de loi fut arrêté et rendu loi de l'Etat par la fusion des habiles et des dupes et par la pression qu'elle exerça sur tout le parti qu'on appelait déjà *conservateur*. Quelques universitaires de la *Montagne* et du *Centre gauche* firent entendre des protestations, ou plutôt des déclamations contre le clergé, d'autant plus furibondes qu'elles n'étaient que pour la forme et un jeu de compères. La loi ne rencontra d'opposants sérieux que parmi les républicains de bonne foi et les membres de l'extrême droite, qui lui refusèrent leurs voix.

“ On ne laissa cependant pas jusqu'au vote définitif de la loi de craindre quelque opposition de la part de l'épiscopat. On tremblait surtout qu'une parole de Rome ne vint renverser dans l'esprit des catholiques tout l'échafaudage si rapidement concerté entre les habiles et les dupes ; et l'on expédia, pour parer le coup aux évêques de France et au Saint-Siège un long mémoire au frontispice duquel on avait écrit en haut : *Absolument confidentiel*, et en bas : *Ce mémoire, soumis à N. T. S. P. le Pape et à NN. SS. les évêques n'est en aucune manière destiné à la publicité*. Tant on sentait la faiblesse, tant on craignait la lumière.

“ Ce n'était même encore qu'une pure manœuvre ; car on poussa par tous les moyens le vote de la loi, sans attendre la réponse ni du Souverain Pontife, ni des évêques, et la loi fut le 15 mars, 1850 un fait accompli.”

Cette loi, dite de *liberté*, soumet à l'inspection des agents de l'Etat tout établissement libre ; et cette inspection doit porter sur la moralité, l'hygiène, la salubrité, l'enseignement pour vérifier s'il n'est pas contraire à la *morale*, à la *constitution* et aux *lois*. Force est donc à un évêque dans son séminaire, à un catholique, à un religieux, à un prêtre de subir et de reconnaître comme juges de son enseignement moral et religieux l'Etat, les inspecteurs de l'Etat, le ministre de l'Etat, protestants, juifs, athées, libres penseurs, et de conformer son enseignement aux principes et aux cou-

stitutions révolutionnaires et anti-catholiques, sous peine de prison d'amende et de fermeture de son établissement.

Aussi M. Thiers répondit-il triomphalement à ceux qui s'opposaient à la loi en lui reprochant de sacrifier l'Université. " Q'est ce que nous avons changé ? Nous avons rétabli ce que dans le projet de l'année dernière vous aviez détruit. Je vais vous le prouver. De votre loi l'Université sort détruite ; de là nôtre, elle sort *consolidée, agrandie*. On a contesté à l'Université ce que j'appellerai, le *tronc, ce qui fait qu'elle existe*, la faculté pour l'Etat d'avoir des écoles..... On a contesté non-seulement l'existence de ce corps, mais on a contesté sa juridiction, la faculté de conférer les grades..... Sur quel point les adversaires de l'Université ont-ils eu gain de cause ? Est-il vrai, oui ou non, que nous avons maintenu d'abord les écoles de l'Etat, que nous avons maintenu le corps qui sort d'elles ? et c'est une grande objection qu'on nous faisait..... Nous avons conservé la juridiction, la collation des grades, nous avons tout conservé. Savez-vous ce que nous lui avons maintenu de plus ? C'est l'inspection. Comme nous lui avons maintenu ce riche personnel qui sort de ses écoles, nous lui avons maintenu sa juridiction, la collation des grades, l'inspection, c'est-à dire le gouvernement tout entier..... Nous avons organisé le conseil supérieur, d'après ce principe qu'il y aurait, comme dans l'ancienne organisation, une commission permanente particulièrement composée de l'enseignement de l'Etat.

" Ce corps enseignant ainsi constitué par lui, assuré de son recrutement, de sa juridiction propre et de son chef, suffit aux trois fonctions suivantes : il enseigne dans tous les collèges de l'Etat, il surveille tous les collèges particuliers, il confère tous les grades universitaires, qui seuls rendent admissibles aux carrières libérales et à toutes les charges de l'Etat."

En agissant et en parlant de la sorte, M. Thiers restait fidèle à l'idée révolutionnaire, qui a dominé toute sa vie. L'*Université*, M. Thiers, l'avait dit six ans avant, est le boulevard de la *Révolution* ; le moyen le plus sûr de s'emparer de la jeunesse française.

" Les instituteurs, disait-il encore, sont en quelque sorte le *moule* dans lequel on jette la jeunesse. Eh bien ! il faut que le moule soit en tout semblable à la société pour laquelle la jeunesse est faite." En termes clairs, cela signifie : Il faut un moule révolutionnaire d'où sortira une jeunesse révolutionnaire.

Et que l'on ne dise pas que c'est là une fausse interprétation, car la cause de la Révolution était, dans l'esprit de M. Thiers, inséparable de la question de l'enseignement, elle devait primer la cause de la liberté. Aussi, rapporteur, en 1844, du projet de loi

Villemain contre la liberté d'enseignement, M. Thiers s'exprimait-il ainsi. " L'intérêt de la question soulevée est si grand, *la cause de la Révolution française, qui est la seule cause vraiment chère à mon cœur*, est si visiblement engagée ici, que je me mets en avant cette fois avec le plus grand zèle, quoi qu'il puisse m'en coûter." Voilà donc le plus grand zèle de M. Thiers mis au service de la cause de la Révolution, contre celle de la liberté. La cause de la Révolution n'est donc pas, comme on le dit et comme on l'imprime sans cesse, la cause de la liberté. La Révolution est, au contraire, l'ennemie de la liberté, comme l'avoue M. Thiers, en disant: " Je suis forcé, quoi qu'il m'en coûte de combattre la cause de la liberté pour servir la cause de la Révolution française, qui est la seule cause vraiment chère à mon cœur." Chose digne de remarque, on célèbre aujourd'hui comme le plus vaillant défenseur de la liberté, uniquement parcequ'il a été la Révolution incarnée. l'homme qui a avoué que la Révolution vit aux dépens de la liberté, et qui a toujours sacrifié la liberté à la Révolution.

" Du sein de la coalition de tous les anciens partis, dit Vapereau, dont le centre était la fameuse réunion de la rue de Poitiers, il (M. Thiers) poursuivit la République de ce que M. de Lamartine appelait " des épigrammes sans péril," et appuya contre elle au dedans et au dehors, toutes les mesures de réaction ou de rigueur."

Si l'action de M. Thiers, dans le sein de la réunion de la rue de Poitiers, s'était bornée à faire des épigrammes sans péril, il n'y aurait pas eu grand dommage. Mais il y exerça, avec son esprit d'intrigue, une action délétère et dissolvante en entraînant bon nombre de députés de la droite dans la voie des compromis révolutionnaires et en empêchant " la fusion," si fortement en question à ce moment. Les temps sont passés: il est inutile de mettre en cause des hommes qui ne sont plus. Leurs intentions étaient sans doute excellentes; mais leur confiance était trop grande en celui qui les jouait; non-seulement leur confiance était trop grande, mais encore elle était aveugle. Si un homme un peu clairvoyant montrait aux chefs parlementaires de la droite les intrigues dans lesquelles on les enveloppait et le rôle de dupes qu'on leur faisait jouer, aussitôt de s'écrier qu'on voulait détruire l'entente qui existait si heureusement entre toutes les fractions du parti conservateur. Toutes ces intrigues étaient l'œuvre de M. Thiers, de ses agents et de ses instruments. Son but était, en empêchant le rapprochement des deux branches de la Maison de France, de former une majorité à ses ordres pour combattre les projets de restauration impériale de Louis-Napoléon et pour le renverser, s'il attentait aux droits du Parlement. Dans cette con

joncture qu'aurait pu faire la majorité composée de légitimistes et d'orléanistes, divisés comme par le passé ? Appeler M. Thiers à la présidence de la République. Là est tout le secret des intrigues inouïes qui se nouaient chaque jour dans la réunion de la rue de Poitiers. Les événements trompèrent les calculs de M. Thiers et de la majorité qu'il avait endoctrinée. Louis-Napoléon qui n'avait passé de déconsidérer l'Assemblée législative en la faisant passer aux yeux des populations rurales comme un obstacle à la réalisation du bien qu'il voulait faire, Louis-Napoléon put mettre cette assemblée à la porte, aux applaudissements du pays. Cependant M. Thiers, chef de la majorité, aurait pu gêner, par quelque manœuvre parlementaire la prompte exécution du coup d'Etat. Aussi, pour prévenir ce contre temps possible, Napoléon fit-il arrêter M. Thiers dans la nuit du 2 décembre et le fit-il conduire, avec tous les égards possibles, à la prison de Mazas, ensuite à Francfort. L'exil de M. Thiers ne fut pas de longue durée. Rentré en France, il ne reparut cependant sur la scène politique qu'aux élections générales de 1863.

A. DE B.

(à continuer)

CHRONIQUE PARISIENNE

Je n'ai pas lu le fameux livre intitulé : *Le dernier jour d'un condamné*, mais j'ai vu une exécution, et je ne pense pas qu'un romancier puisse rien imaginer d'aussi dramatique. Si je ne suis pas trop brouillé avec les souvenirs et surtout avec les impressions qu'elle m'a laissés, j'espère donner à mes lecteurs une idée exacte de cette forme toute française de la peine capitale, et les mettre à même d'établir la comparaison avec les supplices judiciaires usités chez d'autres peuples, particulièrement avec le gibet.

C'était dans une ville de province, encore toute retentissante des débats d'un procès criminel qui avait duré trois jours. Ce qu'il s'était noirci de papier pour le dossier de cette affaire à sensation, ce qu'il s'était échangé de paroles, d'enquêtes, de contre-enquêtes, de témoignages à charge ou à décharge et surtout de discours, ce qu'il s'était sollicité, colporté, négocié de billets d'audience, de photographies, de gravures, d'anecdotes est incalculable. Le Français est ainsi fait, qu'il épuise l'actualité jusqu'à la lie ; et l'on n'a pas oublié les hideux pèlerinages du mois de décembre 1859, alors qu'on allait " en famille " visiter le triste guéret où Troppmann avait enfoui ses sept victimes !

Dans la ville dont il s'agit ici, c'est à peine, si cette attraction malsaine était moins grande. On se faufilait jusque dans la cour de l'hôtel où dinait l'avocat de l'accusé, on tâchait de l'apercevoir à table et les dames racontaient avec admiration la pamoison nerveuse qui l'avait renversé sur son banc après sa première plaidoirie. A plus forte raison s'intéressait-on à l'accusé lui-même. Les femmes discutaient entre elles sur la nuance précise de ses cheveux et le gardien qui eut voulu se laisser corrompre en distribuant des reliques du prisonnier, eut battu monnaie sur ce commerce d'un nouveau genre.

Vint enfin l'heure, où, tous les témoignages entendus, tous les moyens d'enquêtes épuisés, tous les avocats enroutés et tous les juges mouillés de sueur sous leurs simarres rouges, le chef du jury s'était levé et la main droite posée sur son cœur, avait dit à haute voix : *Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est que l'accusé est coupable.* Et

comme il n'était pas question dans ce verdict de *circonstances atténuantes*, le président des assises, appliquant la loi, prononçait immédiatement la sentence de mort.

Quel moment pour le misérable ! Cependant la surrexcitation durait encore et l'on me raconta qu'en présence des gardiens qui l'attendaient, il se mit à rire hideusement et pour indiquer la peine dont il était frappé, sans parler et haussant les épaules, il se passa le dos de la main sur le cou.

Aussi lorsque le soir même de sa condamnation on lui parla de signer son pourvoi en cassation, il refusa énergiquement, s'impacienta même : " Me pourvoir ! ah, bien oui ! j'en ai assez comme cela ; je ne demande qu'à en finir. " Il comptait sans l'espérance, qui jamais ne meurt, même dans les cœurs les plus désespérés ou les plus endurcis. Le directeur de la prison et son défenseur insistant, ses refus tombèrent bien vite et tout en ayant l'air de faire une sorte de grâce à son avocat, il cède et il signe.

Quinze jours ne s'étaient pas écoulés, que l'on sut par les journaux que le pourvoi en cassation avait été rejeté ; et dès lors, ce fut, par toute la ville, comme une fièvre de curiosité sauglante. L'exécution devait avoir lieu, aux termes de l'arrêt, à la pointe du jour, sur la grande place de la ville, sans que pourtant ce jour fut précisément désigné, des groupes de curieux stationnaient chaque soir en causant avec animation ; puis vers une heure du matin, transis de froid et voyant que rien d'anormal ne se produisait, ils se dissipèrent désappointés à travers les rues désertes.

Un soir cependant, vers onze heures, on vit des hommes porteurs d'une lanterne inspecter le pavage de la place, puis deux fourgons couverts et fermés s'y arrêter au commandement d'un homme vêtu de noir et d'une taille exceptionnelle. C'étaient les *bois de justice*, escortés par M. Roch et par ses aides.

Je n'ai pas à m'étendre ici sur le funèbre mécanisme tant de fois décrit de la guillotine. On m'assure que l'exécuteur actuel des hautes œuvres l'a beaucoup perfectionné, et cela, dans un sentiment d'humanité bien naturel de la part d'un homme qu'on se plaît à représenter comme ayant une foule de goûts délicats et cultivant les fleurs, les oiseaux, les abeilles, la musique, etc. Je vous avoue cependant que ces préparatifs me parurent absolument horribles.

Les bois peints en rouge sang de bœuf étaient retirés par faisceaux numérotés de la voiture qui les contenait et à la lueur de deux lanternes qui projetaient une lumière douteuse, on commença l'opération qui dura deux heures. Peu à peu l'échafaud s'allongea dans sa morne laideur : on distingua les deux grands bras qui

s'élèvent dans les ais, la lunette et le lourd couperet triangulaire, sur l'acier duquel passaient de temps en temps des reflets lugubres. C'était pendant l'été, il m'en souvient comme d'hier, et les constellations cheminant dans le ciel pur semblaient, de leurs grands yeux d'or, regarder la laide besogne que l'on faisait sur cette place.

La foule déjà houleuse avait été refoulée au loin et quelques soldats tournaient seuls autour de l'instrument du grand supplice ; ils se parlaient à voix basse comme on fait involontairement dans la chambre d'un mort et se montraient du doigt l'énorme couteau remonté dont la forme et la pesanteur paraissaient formidables. Alourdi de plomb et oblique, ce glaive triangulaire agit à la fois comme coin, comme masse et comme faux ; il tombe d'une hauteur de 2 mètres 80 ; il pèse 60 kilogrammes, ce qui, en tenant compte de l'action de la pesanteur, fait le même effet que produiraient 16,800 kilogrammes tombant de la hauteur d'un centimètre. La chute calculée mathématiquement dure trois quarts de seconde.

Toutes les maisons paraissaient éteintes ; à peine çà et là quelques lumières errantes apparaissaient aux fenêtres des cabarets, où des curieux avaient trouvé à prix d'argent un bon endroit pour bien voir. La foule singulièrement grossie remuait dans l'ombre : et quelle foule ! Tout ce que vous pouvez imaginer de plus ignoble. Des hommes et des femmes couchés sur le trottoir et tâchant de dormir une heure en attendant que *le moment* soit venu : des ivrognes qui s'interpellent, des cris de femmes mêlés à des rires, des mendiants qui allument du menu bois pour faire chauffer le café et le vin, des filous, des vagabonds, des prostituées. On reconnaissait les dernières à la fatigue de leurs traits avachis par la débauche, à leurs belles toilettes fripées par le frôlement de la foule, à leur visage jauni, insolent et morbide. J'ai ouï dire qu'à l'exécution de La Pommeraye, il y en eut qui apportèrent de quoi souper, sans oublier le vin de Champagne ; et l'on sait le trait du frère d'un condamné, qui étant allé voir guillotiner ce dernier, montrait à ses bons amis, après l'exécution, trois portemonnaies qu'il avait dérobés « pendant la cérémonie. » Parfois, il arrive que certaines pièces de l'échafaud ont travaillé depuis la dernière exécution et qu'on les frappe à coup de maillet pour les réunir. Alors toute cette foule frémit, lève la tête, se hausse sur ses pieds, pour mieux voir... Puis on se rassied, avec une sorte de résignation bestiale.

La pâle crépuscule du matin blanchit le ciel ; mais l'azur si brillant de la nuit s'était couvert ; un vent violent du sud-ouest passait par raffales et chassait les nuages amoncelés qui semblaient

se perdre derrière les hauteurs boisées qui dominent la ville. Vers trois heures et demie, une rumeur prolongée sort de la foule qui s'ouvre pour laisser passer un petit homme vêtu d'une soutane ; on s'écarte avec respect, quelques têtes se découvrent : c'est l'aumônier. Puis un bruit rythmique de pas scandés s'accusa dans le voisinage : c'était le garde qui arrivait et qui se déployait en demi-cercle autour de l'échafaud.

En ce moment où tant de cœurs battaient dans les préparatifs ou l'attente de sa mort, le condamné ignorant encore son sort, dormait d'un profond sommeil sur le grabat de sa cellule. Il s'était pourvu en grâce auprès du souverain ; et les jours succédant aux jours, inconsciemment, il se reprenait à la vie et se livrait aux vaines espérances, nourrices folles qui bercent un enfant mort qu'elles ne croient qu'endormi ! Ce furent le gardien-chef et l'aumônier qui durent le réveiller. « Votre pourvoi, lui dit-on, a été rejeté par la cour de cassation, votre recours en grâce n'a point été accueilli, l'heure est venue. »

Figurez-vous un homme poussé par un ressort qui se redresse brusquement, l'œil hagard, la bouche muette et cherchant à se reconnaître. Le bon aumônier le saisit dans ses bras, l'embrasse, l'encourage et l'entraîne dans un coin, où le malheureux entame avec lui à voix basse un colloque solennel et suprême. A genoux, le crucifix dans la main, il parut vouloir profiter pleinement des secours spirituels qui lui sont offerts : une sorte de résignation parut s'étendre sur son visage, jusqu'au moment où les aides vinrent le faire asseoir pour procéder à la funèbre toilette. Alors on lui enleva la camisole de force ; et quand il vit ses mains nues, il se prit à les regarder avec une sorte de pitié, et comme si voyant en elles l'emblème de la vie même, il se fut dit : quoi ! si tôt ! tout va-t-il finir ! Et il se répandit en récriminations contre les témoins qui l'avaient chargé et contre sa propre fille qui n'avait rien dit pour sa défense. Mais le prêtre s'approchant vivement, mit un doigt sur ses lèvres et lui découvrit encore une fois le crucifix d'ivoire, après quoi l'infortuné baissa la tête et se tut.

La haute stature de l'exécuteur des arrêts de la justice parut sur le seuil. Il entra le chapeau à la main, suivi de ses aides, toisa l'homme attentivement, le jaugea, pour ainsi dire, et eut un imperceptible mouvement de tête qui signifiait : j'en réponds ! et aussitôt la toilette commença après avoir solidement attaché les bras derrière le dos et *ligotté* les jambes de façon à ce que la longueur des pas étant inférieure à celle du pas normal, le condamné ne put essayer de fuir sans tomber la face contre terre ; l'un des aides prit ses ciseaux, il échançra circulairement la chemise pour

mettre à découvert le cou et la naissance des épaules ; puis il tailla les cheveux de la nuque, pendant que l'aumônier lisait à demi-voix une prière en français dont quelques mots parvenaient aux assistants :—*miséricorde infinie,—repentir,—contrition,—qui a souffert,—qui est mort pour nous.*—Le malheureux écoutait avec recueillement ; il n'avait pas bronché, quand le froid des ciseaux des ciseaux avait touché sa chair.

Mais il est rare que les condamnés montrent une pareille fermeté d'âme. Souvent les misérables sont déjà désagrégés, pour ainsi dire, au moment de partir, et à moitié morts. Quand on ouvrit à deux battants la porte de la prison de la Roquette, pour l'exécution du trop célèbre La Pommeraye, et que la guillotine apparut rouge, sombre, horrible, avec ses deux grands bras et son couperet qui semblent remplir l'horizon, ce scélérat fut envahi par une pâleur cadavérique qui amena une dissolution anticipée ; d'autres comme Verger, l'assassin de Mgr. Sibour, semblent mourir subitement et tomber entre les bras des aides, sans plus de force qu'un chiffon mouillé.

Celui que j'ai vu mourir était d'un autre trempe. " Je marcherai tout seul," dit-il, ce qui n'empêcha pas le bourreau de saisir la courroie qui attachait ses poignets, prêt à le soutenir s'il s'affaisait, à le pousser s'il reculait. L'aumônier marchait à sa gauche, priant à demi voix, et tandis que les gardiens et les soldats immobiles et comme consternés le regardaient bouche béante, le malheureux se retournant dit à deux reprises : " Vous tous, pardonnez-moi, pardonnez-moi."

Enfin l'on est au pied de la lugubre plateforme. Le pauvre homme et l'aumônier s'arrêtent : celui qui pardonne embrasse celui qui va mourir, lui présente une dernière fois le Crucifix et s'éloigne un peu en détournant la tête, tandis que le condamné soutenu de chaque côté gravit péniblement les marches, le bourreau était déjà debout sur la plateforme et dans ses vêtements noirs, il paraissait gigantesque et semblait n'affronter que tristement les mille regards de la multitude dont tous les bruits s'étaient abattus dans un silence profond comme la mort.

Parvenu sur l'échafaud, le condamné se trouva debout devant la bascule verticale qui lui vient d'une part au-dessus des chevilles et de l'autre à moitié de la poitrine ; en face de lui s'ouvrait la lunette dont la portion mobile était relevée. L'exécuteur enleva d'un brusque mouvement la loque noire qui couvrait les épaules du condamné, appliqua sa large main sur son dos et le poussa de façon à ce que la bascule décrivant un quart de cercle entraînaît l'homme avec elle ; la tête sembla se jeter d'elle-même dans la

baie demi-circulaire et un aide la saisit par les cheveux et au même instant que la demi-lune s'abaissait pour emprisonner complètement le cou du malheureux, le bourreau tourna la poignée qui manœuvre le mouton et le glaive passa comme un éclair noir..... On entendit quelques cris de femmes, et en moins de temps que je n'en mets pour le décrire, on vit glisser le couperet, le sang jaillir, la tête bondir dans la manne d'osier remplie de son, le corps y rouler et le couvercle se rabattre. En tout, quatorze secondes !

Gardez-vous de croire cependant que l'instrument n'ait besoin que d'être dirigé et qu'il fasse lui-même toute sa sanglante besogne. Le bourreau doit-être également pourvu de force et d'adresse soit pour contenir le condamné qui s'écarte violemment parfois comme Avinonain (l'horrible boucher qui coupait ses victimes en morceaux) soit pour se défendre contre les morsures, comme il arriva pour Lescuré et Troppmann, qui déchirèrent les mains de l'exécuteur, soit enfin pour lutter contre le principe vital qui subsiste et se défend chez les plus pacifiques. C'est ainsi que par un mouvement involontaire et inconscient, au lieu de porter la tête en avant dans la lunette, ils la rejettent à droite, fuyant ainsi bien inutilement le bourreau qui se tient à leur gauche ; parfois aussi, ils vont buter contre le poteau, et il faut alors les ramener dans la demi-lune et les *ajuster*, selon l'affreuse expression du métier. "Après chaque exécution, j'ai les veines brisées," disait l'un d'eux. Et cette épouvantable besogne se fait au traitement fixe de 4,000 francs par année ! Espérons que les bourreaux lisent au moins, pour se donner du cœur, la belle page que leur a consacrée Joseph de Maistre.

Une remarque que j'avais bien souvent entendu faire et dont j'ai pu constater le bien-fondé, est l'attraction particulière de cet horrible spectacle pour les femmes. Presque toujours elles sont en majorité dans cette mer de têtes mouvantes qui bordent la place et s'étagent aux fenêtres et jusque sur les maisons. Elles veulent suivre jusqu'au bout les péripéties de ce drame qui s'est ouvert à la cour d'assise, et l'on sait qu'elles se seraient presque battues pour y assister. Qui ne se rappelle ce joli mot d'un magistrat qui présidant les assises dans une affaire très scabreuse et apercevant un très-grand nombre de femmes dit : "La cause que nous entamons contient des détails inconvenants ; aussi j'engage les honnêtes femmes à se retirer." Personne ne bougeant, il reprit : "Huissier, maintenant que toutes les honnêtes femmes se sont éloignées, faites sortir les autres."

Mal leur en prend pourtant de fréquenter l'échafaud, car, outre les cas d'attaques de nerfs, de pamoisons, d'évanouissements, de fausses couches, etc., il n'est pas fabuleux d'y relever des cas d'a

liénation mentale. J'ai ouï dire qu'une jeune fille ayant tenu absolument à approcher très-près de l'échafaud et ayant même payé chèrement cette faveur, la tête du supplicié échappant au panier roula sur elle, et que les dents se contractant sur un pan de sa robe, elle s'enfuit traînant après elle cet affreux trophée. Depuis, la pauvre enfant est dans une maison d'aliénés, où elle court toute la journée en regardant par derrière avec terreur la tête qu'elle croit toujours attachée à sa jupe.

Mais j'oublie que je n'en ai pas encore fini avec les derniers agissements de la justice sociale. La manne d'osier qui contient le cadavre est poussée dans un fourgon. L'aumônier revêtu du surplis monte dans la voiture et entouré de gendarmes, le cortège s'en va grand train au cimetière. Là, le panier est traîné près de la fosse; on le penche et on verse le cadavre qui tombe avec des mouvements étranges, sinistres que l'absence de tête rend grotesquement horribles. Après que le fossoyeur sautant dans le trou, a placé, selon l'usage, la tête entre les jambes du supplicié, le prêtre murmure quelques prières, jette une pelletée de terre et s'éloigne très-ému. Alors un homme en blouse grise conduisant un fourgon sur lequel on lit: *Faculté de médecine*, s'approche, remet un ordre d'exhumation et emporte le corps encore tiède aux savants qui l'attendent à l'école pratique de médecine. Ce dernier acte ne me parut pas le moins repoussant. La voiture du carabin longea en sortant un petit jardin où les lilas frissonnaient au souffle de la brise matinale, et l'on entendit des volées de cloches lointaines, qui, au-dessus de la ville qui s'éveillait, semblaient un appel aux prières pour celui qui n'avait plus rien à démêler avec la justice humaine.

TH. B.

CHRONIQUE DU MOIS

Le mois écoulé a vu disparaître deux citoyens éminents de la ville de Montréal, l'honorable M. Sanborn, juge de la cour d'appel, et M. le shérif Leblanc. Tous deux sont morts à un âge peu avancé et lorsqu'ils pouvaient rendre encore de bons services à leur pays. Le premier a eu pour successeur M. Cross, avocat de Montréal, et le second, l'honorable P. J. O. Chauveau. Le gouvernement local a certainement droit aux féliciteurs de tous les Canadiens-Français pour avoir appelé à ce dernier poste un homme qui a su, au pays comme à l'étranger, faire respecter et aimer la nationalité canadienne-française. Les journaux de toutes les nuances ont approuvé ce choix, en déclarant que les talents, le désintéressement de l'honorable Monsieur, joints à un long état de service, le désignaient d'avance à cette position. Nous sommes heureux de constater que le gouvernement a réparé un oubli qui aurait pu dégénérer en injustice à l'égard d'un citoyen dont le pays a droit d'être fier à tant de titres. Nous croyons être dans le vrai, en affirmant que l'honorable M. Chauveau est du petit nombre d'hommes dont on peut dire qu'ils honorent plus les places qu'ils n'en sont honorés.

L'hon. M. Cauchon aurait, si l'on en croit la rumeur, été nommé lieutenant-gouverneur de Manitoba, en remplacement de M. Morris dont le terme d'office expire cet automne. On désigne comme son successeur, dans le cabinet fédéral, M. W. Laurier. Ce dernier est l'un des plus jeunes membres de la Chambre des Communes. Personne ne lui conteste des talents oratoires et une certaine habileté, mais nous ne croyons qu'il ait encore gagné ses éperons et qu'il soit de taille à remplacer un vétéran qui, malgré toutes ses fautes et ses aberrations, possédait encore quelque influence dans le conseil des ministres. Il est permis de douter que l'élément français dans le cabinet soit de beaucoup fortifié par son acquisi-

tion. Les ministres qui avaient quelque influence se sont vite casés et, après le départ de M. Cauchon, nous nous trouverons représentés par trois ministres dont la nomination ne remonte pas à un an. On dirait véritablement que les chefs libéraux ont perdu l'espoir de garder bien longtemps le pouvoir et qu'ils cherchent, au plus vite, un refuge pour les temps mauvais.

La rumeur qu'il y aura cet automne, des élections générales pour la Chambre des Communes, s'accroît chaque jour d'avantage. Plusieurs députés du camp réformiste ont déjà adressé la parole aux électeurs. D'un autre côté, les conservateurs tiennent à ne pas se laisser surprendre et l'on se prépare de part et d'autre pour une lutte sérieuse et décisive.

Le clergé canadien vient de perdre plusieurs membres éminents dans les personnes des Révérends MM. Brassard, Laberge, Labelle, et Mailloux. M. le Grand Vicaire Mailloux était bien connu. On se rappelle qu'il fut l'un des premiers et des plus ardents apôtres de la tempérance.

Aux Etats-Unis, les émotions causées par la grève et les émeutes se sont apaisées. Les affaires seront excellentes, cet automne, paraît-il, dans le sud et l'ouest, où la moisson a été abondante.

Une dépêche de Washington à la *Tribune* dit que la décision préliminaire dans la question des pêcheries, pendante avec le Canada, est considérée par l'administration comme un véritable triomphe pour les Etats-Unis. Ce qui équivaut à dire que les intérêts du Canada seraient sacrifiés. Certes, un pareil résultat ne mettrait pas en relief l'habileté du cabinet-MacKenzie, ni les talents des avocats dont il s'est servi dans cette cause importante. Comme le règlement définitif de la question n'aura lieu que vers le commencement de novembre, nous nous abstenons de faire de plus longs commentaires à ce sujet.

Le fameux chef indien, Sitting Bill et sa tribu qui depuis longtemps occupaient le sol canadien, sont repassés sur le territoire américain, après avoir été sommés de quitter le pays par les autorités militaires du Canada. Les Indiens se sont dirigés vers le Missouri où ils pourraient bien causer quelque insomnie à leurs protecteurs naturels, les Américains.

La santé du St. Père, d'après les dernières nouvelles avait été affectée par les chaleurs de l'été. On dit que Sa Sainteté souffre d'une paralysie partielle; ce qui ne l'empêche pas, cependant, de donner des audiences.

Les correspondances de Rome nous apprennent que la presse athée continue à attaquer le Vatican par des insinuations aussi mensongères que ridicules. Depuis quelque temps, elle dénonce une prétendue *Ligue catholique universelle* qui aurait pour chef le Pape même, assisté de présidents, de vice-présidents, de secrétaires, de tout un personnel en relation avec le monde entier, organisée comme une société secrète ayant pour but de détruire le progrès, la civilisation, la science, et les autres conquêtes de la Révolution. La *Ligue* disposerait de capitaux immenses, un milliard, pour commencer. Les correspondants romains assaisonnent ce mensonge de détails plus ou moins extravagants.

Voici ce que le secrétaire d'Etat du Pape a répondu aux mensonges de cette presse :

“ Certains journaux, prenant comme point de mire le Vatican pour divulguer et ressasser des nouvelles qui sentent toute la bassesse de leur provenance, ne peuvent être plus exactement comparés qu'à la mouche, insecte repoussant très-fastidieux. Plus on cherche à l'éloigner, et plus elle revient à l'attaque.

“ Et de même que la mouche tire de la pourriture sa nourriture favorite, de même les dits journaux, quand ils fabriquent et reproduisent obstinément des mensonges souvent refutés et démentis, montrent bien comme ils doivent leur subsistance à la pourriture de leur impiété. ”

* * *

En attendant les élections générales qui auront lieu en France, le 14 octobre prochain, le gouvernement montre une grande vigueur pour réprimer les excès de la presse républicaine. Dernièrement les principaux journaux républicains, y compris le *Temps*, la *France* et le *Bien Public*, ont été saisis. Ces mesures de rigueur ont eu pour cause la publication de certains articles au sujet du procès de Gambetta. Nous ne pouvons rien présager au sujet de la prochaine lutte électorale. Toutefois, il vient de se produire deux événements qui nous semblent fâcheux pour la cause de la république : la mort de M. Thiers, le chef, que l'on voulait opposer au maréchal MacMahon et la condamnation de M. Gambetta, à trois mois d'emprisonnement et à une amende de deux mille francs. Gambetta doit appeler du jugement et la cause est fixée au 20 courant. La décision judiciaire, qui condamne Gambetta à trois mois de prison, le prive en même temps de ses droits civils pour l'espace de cinq ans, de sorte que si cette décision est confirmée, Gambetta sera forcé de ne plus se mêler de la

politique, ce qui porterait un coup mortel à l'ambition de ce fameux tribun.

Quel que soit le résultat final du suffrage, il est impossible de croire qu'il mette fin aux divisions qui menacent la France des plus grandes calamités. Qu'un parti ou l'autre l'emporte cette fois, il faudra toujours recommencer. Les fondements de la société sont trop profondément ébranlés pour que l'on puisse s'imaginer qu'un tour de scrutin suffise à les raffermir.

Malgré le plus grand nombre d'honnêtes citoyens qui ne désirent que l'ordre et la sécurité, il y aura toujours à compter avec les instincts pervers de la populace, qui, en France comme ailleurs, opère de sanglantes révolutions au profit de quelques intrigants politiques. Tout ne serait pas désespéré si les conservateurs et les amis de l'ordre marchaient sous le même drapeau, mais malheureusement la division règne dans les rangs mêmes de ceux qui combattent pour la même idée monarchique. Tandis que le parti de l'ordre aurait besoin de toutes ses forces pour lutter avantageusement contre le courant révolutionnaire, il s'épuise en discordes intestines, le tout au grand plaisir et profit des radicaux.

P. HUDON.
